

# Le sommaire



Le mot du Maire	Page 2
Les décisions du Conseil Municipal	Page 4
2020 en images	Page 14
Les finances communales	Page 16
Informations diverses	Page 18
La vie scolaire	Page 20
L'association des parents d'élèves	Page 23
Le mot de la maîtresse	Page 25
Le club du 3ème âge	Page 26
Hommage à Pierre Randuineau	Page 27
Le Syndicat d'eau	Page 28
Les contrôles des assainissements non collectifs	Page 32
Le SIVOS de la Chauvinière	Page 33
La société de chasse	Page 34
Les sapeurs pompiers	Page 36
La gendarmerie	Page 37
La lyre amicale de Selommes	Page 38
Les travaux en 2020	Page 39
La trésorerie vous informe	Page 43
Territoires Vendômois	Page 44
Le Pays Vendômois	Page 46
L'ADMR	Page 47
Présence verte	Page 48
Dom@dom	Page 49
Telethon	Page 49
L'ADIL 41	Page 50
La mission locale du Vendômois	Page 51
ADOC 41	Page 52
Quelques règles citoyennes	Page 53
Un Villemardinois à Roland-Garros	Page 54
Nos joies, nos peines	Page 56
Le calendrier des manifestations	Page 57
Calendrier ValDem	Page 58





## Le mot du maire

L'année 2020 a été marquée par l'arrivée d'un virus venant de Chine qui a complètement déstabilisé le monde, aussi bien économiquement que socialement.

Nous avons intégré dans notre langage des mots jusqu'alors peu usités tels que confinement, distanciation sociale, gestes barrières, couvre-feu, etc....

En raison de la gravité de la pandémie, le premier confinement a été déclenché par le gouvernement le 17 mars pour une durée de 8 semaines, entraînant avec lui la fermeture des écoles.

Le virus est resté présent toute la période estivale et le second confinement tant redouté fut décrété à l'automne, couvrant la période du 29 octobre au 1er décembre.

Toutefois, le monde du travail fut moins impacté et les écoles restèrent ouvertes ; il s'ensuivit des périodes de couvre-feu plus ou moins drastique selon les régions.

A l'heure où j'écris ces lignes, plus de 70.000 personnes ont perdu la vie en France à cause de la COVID 19 et environ 2 millions dans le monde. Nous avons une pensée particulière pour toutes les familles endeuillées.

Dans un tel contexte, aucune manifestation ne fut organisée au cours de cette année 2020 dans la commune. Seules les commémorations du 8 mai et du 11 novembre furent célébrées, en présence uniquement du conseil municipal.

Néanmoins, les élections municipales ont pu se dérouler le 15 mars 2020. Deux personnes n'avaient pas souhaité se représenter : Pierre Randuineau et Fabrice Saint-Oyant. Merci à eux pour leur implication dans la vie communale durant toutes ces années.

Malheureusement, notre ami Pierre Randuineau devait nous quitter quelques mois plus tard, le 3 septembre 2020, jour de son soixante-septième anniversaire.

Deux personnes ont proposé leur candidature : il s'agit de Séverine Hausseray et Cédric Tardiveau.

Le conseil municipal au complet a été élu dès le premier tour et ne s'est réuni, à cause de la pandémie, que le 25 mai afin d'élire le maire et les adjoints.

Le conseil municipal m'a fait l'honneur de me renouveler sa confiance en tant que maire et je l'en remercie. Gérard David a été élu 1er adjoint, Pascal Noyau, 2ème adjoint et Daniel Savigny 3ème adjoint.

Avec l'ensemble du conseil municipal, nous mettrons tout notre énergie au service de nos administrés afin d'améliorer leur cadre de vie pour qu'il fasse toujours aussi bon vivre à Villemardy.

Nous avons débuté ce mandat avec d'importants travaux sur la commune dès ce printemps : la deuxième partie de la réhabilitation des trottoirs rue de l'Abbaye ainsi qu'une partie de la rue de la Gibardière.

Nous avons profité de la présence de l'entreprise de BTP pour effectuer quelques travaux de voirie supplémentaires ainsi qu'un élargissement de la rue de la Vallée à Villamoy.

Le coût total de ces travaux s'élève à 91.669,76 € HT soit 110.003,71 € TTC. Nous avons bénéficié d'une subvention du conseil départemental au titre de la DSR d'un montant de 24.000 € et d'une subvention « amendes de police » de 8.358 €.

Tous ces travaux, coordonnés par la société VIATEC et diligentés par la société COLIN, nous ont donné entière satisfaction.

En cette année 2020, le conseil municipal a voulu apporter un peu de réconfort à la population :

- en proposant des colis aux personnes de plus de 70 ans,
- en distribuant des livres et des chocolats aux enfants jusqu'à 11 ans,
- en livrant des repas festifs gratuitement aux personnes de plus de 65 ans et aux autres habitants de la commune moyennant une petite participation financière. Ce concept a connu un beau succès et a été très apprécié.

Dans les circonstances actuelles, il n'est pas prévu de manifestations en 2021, mais si jamais les conditions s'améliorent, nous ne manquerons pas de vous informer des initiatives qui seront prises en temps voulu.

Des investissements sont prévus pour cette nouvelle année. Nous allons profiter de l'opération « 1000 chantiers pour nos artisans » permettant de bénéficier d'une aide de 50 % du montant des commandes dans la limite de 5.000 €. Cette opportunité nous permettra de réhabiliter les chemins des Perrières, rénover la toiture des toilettes de l'école et réaliser également la réfection d'une partie de la toiture de la maison Focka. A Villamoy, sept luminaires vont être remplacés pour des modèles à LED.

Des travaux de voirie pour environ 50.000 € sont prévus. Il va falloir également penser à investir dans du matériel informatique plus performant ainsi que dans une tondeuse .

En raison de la pandémie, les associations n'ont pas pu s'exprimer en 2020, nous leur souhaitons de pouvoir reprendre leurs activités en 2021 !

Je remercie toutes les personnes qui ont participé à la vie de la commune sans oublier les enseignantes et le personnel du syndicat scolaire.

Un grand merci à mes adjoints, Gérard David, Pascal Noyau et Daniel Savigny pour tout le temps qu'ils consacrent au service de la commune.

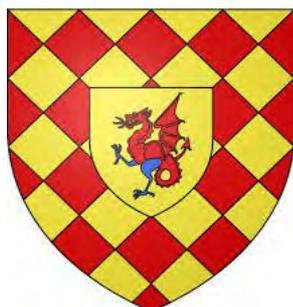
Merci aux membres du conseil municipal pour leur assiduité aux réunions et leur participation aux diverses activités.

Merci au personnel communal : Carole Hallouin, Melinda Lopes et Jean-François Coutout.

Ce début d'année 2021 ne s'annonce toujours pas sous les meilleurs auspices ; souhaitons maintenant que nous puissions nous faire vacciner rapidement et que cela nous permette de reprendre une vie plus « normale » et de retrouver un quotidien plus serein.

Restons optimistes, faisons des projets et que cette nouvelle année soit synonyme de bonheur pour vous et vos proches.

Gilles LEGUEREAU



*Blason de Villemardy*

# Les décisions du Conseil Municipal

## Réunion du 28 Janvier 2020

- ◆ Convention fourrière animale  
Le refuge du Val de Loir propose de renouveler la convention de fourrière animale pour l'année 2020. Le coût des prestations proposées est de 250,20 €.  
Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.
- ◆ Balayage des caniveaux  
Pour 4 prestations dans l'année, le coût du passage est de 319 € HT. Les dates définitives de passage nous seront communiquées ultérieurement mais le balayage des caniveaux sera effectué fin mars, fin juin, fin septembre et fin novembre.
- ◆ Eclairage public  
Le contrat de dépannage du réseau d'éclairage public est à renouveler pour l'année 2020. Le prix annuel d'entretien est de 655,50 € HT (786,60 € TTC) ; c'est le même tarif que l'an dernier. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.
- ◆ Approbation du bilan d'activités 2018 de la communauté d'agglomération Territoires Vendômois : l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales stipule que le bilan d'activités de la communauté d'agglomération doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal et que cette communication doit être formalisée par une délibération. Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire approuve à l'unanimité le bilan d'activités présenté.
- ◆ Travaux 2020  
M. Metay de la société Viatic a commencé à travailler sur notre projet. Le conseil départemental a donné son accord pour l'exécution des travaux de réfection des trottoirs sur le domaine public.
- ◆ Une réunion des maires de Territoires Vendômois va se dérouler dans notre salle polyvalente le vendredi 31 janvier à 18h00.  
Responsables de l'organisation : Gérard David et Francis Gousseau.
- ◆ Présentation du bulletin municipal  
Elle se déroulera le vendredi 7 février à 18h en présence de Claire Foucher-Maupetit, conseillère départementale, et Pascal Brindeau, député.  
Remise des bulletins : Carmen David, Pascal Noyau, Julien Leguereau  
Préparation de la salle : Gérard David, Francis Gousseau, Daniel Savigny  
Responsables du vin d'honneur : Carmen David, Denis Patry, Pascal Leroi, Gérard David...

## Réunion du 06 Mars 2020 à 18h00

- ◆ Compte administratif 2019  
Après avoir détaillé tous les articles en section d'investissement et de fonctionnement, le résultat de l'exercice 2019 est le suivant :
  - Section d'investissement : - 27.945,32 €
  - Section de fonctionnement : + 69.747,45 €Résultats de clôture :
  - Section investissement : - 46.116,92 €
  - Section de fonctionnement : + 236.333,49 €L'excédent au 31/12/2019 est donc de 190.216,57 €, somme qui sera intégrée au budget primitif 2020.  
Le compte administratif est voté à l'unanimité.

- ◆ Budget primitif 2020  
La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 370.012 €  
La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 162.217 €  
Le budget primitif 2020 est voté à l'unanimité.
  - ◆ Compte rendu budget du Syndicat Scolaire
    - Compte administratif 2019 :  
Résultats cumulés de fonctionnement : 24.865,28 €  
Résultats cumulés d'investissement : - 803,89 €
    - Budget primitif 2020 :  
La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 158.764 € et la section d'investissement à hauteur de 1.304 €.
- Tableau des répartitions (proportionnelles au nombre d'habitants) :
- |                         | <u>Habitants</u> | <u>BAT</u> | <u>SIVOS</u> | <u>TOTAL</u> |
|-------------------------|------------------|------------|--------------|--------------|
| (population municipale) |                  | (€)        | (€)          | (€)          |
| Villemardy              | 281              | 3.538      | 30.824       | 34.362       |
| Périgny                 | 184              | 2.316      | 20.184       | 22.500       |
| Villeromain             | 240              | 3.021      | 26.326       | 29.347       |
| Tourailles              | 137              | 1.725      | 15.028       | 16.753       |
|                         | -----            | -----      | -----        | -----        |
| TOTAL                   | 842              | 10.600     | 92.362       | 102.962      |
- ◆ Suite à la procédure engagée par notre maître d'œuvre, M. Metay, concernant les travaux de réfection des trottoirs rue de l'Abbaye, rue des Peziers et rue de la Gibardière, les offres des candidats sont parvenues le 02 mars 2020 via le site dématérialisé.  
Nous avons reçu 6 propositions :
    - Barbosa : 88.164,00 € HT
    - BSTP : 97.866,14 € HT
    - Colin : 61.993,00 € HT
    - EUROVIA : 98.210,00 € HT
    - Marmion : 63.772,75 € HT
    - Pigeon TP : 64.991,77 € HT
 Au regard des analyses et du jugement des offres, c'est l'entreprise Colin qui est retenue pour ces travaux.
  - ◆ Un devis a été demandé à l'entreprise Fermé pour le débarnage des accotements rue de la Gibardière. Le montant est de 350 € HT. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.
  - ◆ La proposition de la société Signalétique Vendômoise pour le remplacement de plusieurs panneaux sur la commune est de 282.25 € HT. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.
  - ◆ Trois luminaires sont à changer rue de la Gibardière, le conseil municipal choisit d'investir dans des luminaires de type LED proposés par la société INEO pour la somme de 1.035 € HT.
  - ◆ Balayage des caniveaux 2020.  
La société Suez passera aux dates suivantes :
    - Vendredi 20 mars (matin)
    - Mardi 30 juin (matin)
    - Mardi 29 Septembre (matin)
    - Jeudi 26 novembre (matin)
  - ◆ La subvention DSR que nous octroie le conseil départemental pour les travaux 2020 s'élève à 24.000 €.

- ♦ La commission de contrôle des listes électorales, composée de Carmen David, Pauline Leroi, Olivier Guillemeau et Gilles Leguereau, après s'être réunie le 03 mai 2019 et le 28 novembre 2019, a été convoquée le 05 mars 2020 afin de faire le bilan des révisions de la liste électorale :
  - 35 personnes non inscrites et habitant la commune ont été sollicitées, 19 ont décidé de s'inscrire.
  - 33 personnes inscrites sur la liste électorale mais n'habitant plus la commune ont été contactées, 16 ont répondu qu'elles souhaitent rester, 7 se sont radiées et 10 n'ont pas donné réponse.
 La liste électorale de Villemardy pour l'élection municipale compte 223 électeurs.
- ♦ Élections municipales du 15 mars 2020
 

Tableau des permanences du bureau de vote :

  - 8h00 – 11h30 : Noyau Pascal - Saint-Oyant Fabrice - David Gérard
  - 11h30 – 15h00 : Savigny Daniel - Randuineau Pierre - Tardiveau Cédric
  - 15h00 – 18h00 : David Carmen - Gousseau Francis - Leguereau Julien

### **Réunion du 25 mai 2020 à 18h30**

Pour faire suite aux élections municipales du 15 mars 2020, les 11 conseillers municipaux, tous élus au 1er tour de scrutin, doivent procéder à l'élection du maire.  
M. Gilles LEGUEREAU est élu maire à la majorité absolue avec 10 voix.



***Conseillers municipaux élus le 15 mars 2020***

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2, le Conseil Municipal détermine ensuite le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Le conseil municipal de Villemardy étant composé de 11 membres, le nombre maximal d'adjoints ne peut excéder 3.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, décide la création de 3 postes d'adjoints au Maire.

Le maire a donc, après son élection, invité le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints et à la nomination des délégués aux différents syndicats.

- M. Gérard David est élu 1er adjoint au Maire au premier tour de scrutin.
- M. Pascal Noyau est élu 2ème adjoint au Maire au premier tour de scrutin.
- M. Daniel Savigny est élu 3ème adjoint au Maire au premier tour de scrutin.

ELECTIONS DES DELEGUES AUX DIFFERENTS ETABLISSEMENTS PUBLICS  
DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (E.P.C.I.) ET AUX COMMISSIONS

SIVOS de la Chauvinière (Syndicat sportif) :

2 Délégués titulaires	2 Délégués suppléants
- Gilles LEGUEREAU	- Pascal NOYAU
- Gérard DAVID	- Daniel SAVIGNY

Syndicat scolaire (regroupant les communes de Périgny, Villemardy, Villeromain, Tourailles)

3 Délégués titulaires	2 Délégués suppléants
- Le Maire, membre de droit	/
- Séverine HAUSSERAY	- Cédric TARDIVEAU
- Julien LEGUEREAU	- Pascal LEROI

Syndicat intercommunal de distribution d'électricité (S.I.D.E.L.C)

1 Délégué titulaire	1 Délégué suppléant
- Daniel SAVIGNY	- Cédric TARDIVEAU

Syndicat mixte du pays Vendômois (aide au développement des communes du Vendômois)

1 Délégué titulaire	1 Délégué suppléant
- Pascal NOYAU	- Julien LEGUEREAU

Commission d'appel d'offres

4 Délégués titulaires	3 Délégués suppléants
- Gilles LEGUEREAU	/
- Gérard DAVID	- Francis GOUSSEAU
- Pascal NOYAU	- Denis PATRY
- Daniel SAVIGNY	- Cédric TARDIVEAU

Proposition SMAEP : Titulaires

Gilles LEGUEREAU  
Gérard DAVID  
Pascal NOYAU

Suppléants

/  
Julien LEGUEREAU  
Cédric TARDIVEAU

Proposition VALDEM : Pascal LEROI

Francis GOUSSEAU

## Réunion du 10 juin 2020 à 18h00

- ◆ Adoption du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées.  
La communauté d'agglomération verse aux communes membres ou perçoit auprès d'elles, une attribution de compensation visant à garantir la rentabilité budgétaire des transferts et restitution de compétences et de charges liées.  
Pour notre commune, la restitution concernant l'éclairage public et le balayage s'élève à 490 € et les charges historiques de la voirie d'intérêt communautaire sont d'un montant de 1304 €. Le conseil municipal adopte ce rapport à l'unanimité.
- ◆ Les travaux de réfection des trottoirs ont débuté le jeudi 28 mai. C'est la société Colin qui en a la charge et jusqu'à maintenant nous sommes satisfaits de leur prestation. La pose des bordures neuves est prévue en fin de semaine ; quant au béton désactivé, il ne sera pas mis en œuvre avant la fin de la semaine prochaine, voire le début de l'autre. Il a fallu remplacer des buses qui étaient fissurées par des tuyaux PVC de 315 mm de diamètre, ainsi que 25 m de caniveaux qui s'avéraient défectueux. Notre maître d'œuvre, M. Métais a analysé tous les postes et a conclu qu'il n'y aurait pas beaucoup de plus-value.
- ◆ Etude des différents devis demandés à la société Colin :
  - N° 2 rue des Boissonnards : terrassement et réalisation d'un regard avaloir : 958,70 € HT
  - N° 6 rue des Boissonnards : fourniture et pose d'un caniveau grille fonte devant le garage de la maison « Focka » ainsi que le raccordement sur le réseau communal. Réfection d'un seuil et fourniture et mise en œuvre de travertin : 2602,94 € HT
  - N° 8 rue des Boissonnards : création de structure à l'entrée d'une maison avec mise en œuvre d'enrobé noir : 1010,80 € HT
  - Entrée entre le n°16 et n° 18 rue des Peziers : dépose et repose de bordures T2 pour agrandissement du bateau ainsi que mise en œuvre d'enrobé noir : 1742 € HT
  - Rue de la Vallée à Villamoy : élargissement de la chaussée comprenant le terrassement, l'empierrement et la mise en œuvre d'enrobé noir : 3707 € HT.Soit un total de 10021,44 € HT (12025,73 € TTC).  
Après discussion le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.
- ◆ La réouverture des écoles s'est effectuée le 12 mai avec un protocole extrêmement strict concernant les gestes barrières et la distanciation. Au regard de tous ces protocoles, il n'a pas été possible d'ouvrir la garderie et la cantine. Le transport scolaire n'a pas pu être mis en service.  
Il a également été décidé de servir des repas froids aux élèves dans les classes.  
Nous pouvons remercier les enseignantes ainsi que le personnel du syndicat scolaire qui ont su faire face au travail supplémentaire occasionné .
- ◆ Les travaux de débarnage rue de la Crochetterie ont été effectués par l'entreprise Fermé le 7 mai.
- ◆ Le 8 mai : pas de défilé. Le discours du Président de la République a été lu devant le monument aux Morts et une gerbe a été déposée en présence uniquement du conseil municipal.
- ◆ Le 11 mai, premier jour du déconfinement, un mot a été adressé à tous les habitants de la commune. Un masque fabriqué par nos couturières bénévoles, Christine Gousseau, Carole Hallouin et Simone Leguereau a été distribué à toutes les personnes de plus de 60 ans. Le 15 mai, un masque offert par l'agglo a été distribué à tous les habitants de plus de onze ans.
- ◆ Pour soutenir les horticulteurs, le conseil départemental a décidé d'offrir aux communes des plantes en pots. Nous en avons reçu environ 40 que Gérard David et l'employé communal ont plantées le 18 mai dans les jardinières de la commune.
- ◆ Le 19 mai : montage de 3 luminaires rue de la Gibardièrre par la société INEO.

## Réunion du 22 Juillet 2020 à 18h30

- ◆ Plan canicule  
C'est Carmen David qui est « référente » canicule sur notre commune ; son rôle est de recenser les personnes considérées comme vulnérables : personnes âgées ou handicapées, vivant seules, isolées géographiquement ou affectivement, dépendantes, ayant des difficultés à se déplacer.
- ◆ Commission des impôts  
Le Maire est président de cette commission de droit.  
Une liste de noms va être proposée au service des impôts et c'est ce dernier qui établira la liste des 12 commissaires (6 titulaires et 6 suppléants) retenus.  
Cette commission a pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation, ou nouvelles évaluations, des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.
- ◆ Nouveau contrat fourniture gaz  
Après négociations avec notre fournisseur de gaz, le tarif « collectivité » qui associe les communes de Villeromain, Périgny, Villemardy, ainsi que les maisons de location, a été fixé à 790 € HT la tonne.
- ◆ Les contrats d'assurance ont été revus, ce qui nous permet d'économiser 470 € pour la commune et 1096 € pour le syndicat scolaire cette année.
- ◆ Pour cette année 2020, la dotation « élu local » passe de 3030 € à 4550 € (+ 50%)
- ◆ Les travaux de réfection des trottoirs sont terminés rue de l'Abbaye ainsi que rue des Peziers ; ils nous donnent satisfaction.  
L'entreprise Colin pose actuellement les trottoirs rue de la Gibardière.  
Quelques travaux supplémentaires sont à prévoir devant les entrées n° 11, 13 et 17 car les buses actuelles ne sont pas adaptées.  
Il faudra refixer les poteaux béton rue de l'Abbaye et remettre en place le panneau « Périgny » place de l'église. Une commande de sable et de cailloux a également été effectuée.
- ◆ Les propriétaires de la maison du n° 10 rue des Peziers demandent à pouvoir bénéficier d'une seconde entrée pour accéder au garage nouvellement implanté sur leur propriété. Le coût des travaux s'élève à 1670,36 €. Après discussion, et avec leur accord, il est décidé que chacune des parties prenne 50% à sa charge, soit 835,18 € pour la commune et 835,18 € pour les propriétaires.
- ◆ Pour éviter trop d'« allées et venues » sur le terrain communal situé chemin du cimetière, il est décidé d'installer une barrière. C'est l'employé communal qui est chargé de la fabriquer et de l'installer. Il sera aidé pour cette tâche par Daniel Savigny.
- ◆ Les élections du président, des vice-présidents et des membres du bureau de la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois se sont déroulées le jeudi 16 juillet. C'est le maire de Vendôme, Laurent Brillard, qui a été élu président.  
Il est à noter que tous ces votes ont été effectués électroniquement. Cela a permis de respecter les gestes barrières et la distanciation sanitaire dans un grand respect de confidentialité, sans compter le gain de temps très appréciable.  
L'agglomération envisage d'acheter le matériel nécessaire afin que les votes soient désormais effectués de cette manière.
- ◆ ValDem  
C'est Pascal Leroi qui représentera la commune ; son suppléant est Francis Gousseau.
- ◆ Assistance Technique Départementale  
Le représentant de la commune de Villemardy est Daniel Savigny.
- ◆ La coupe de la tondeuse a été réparée et renforcée. La facture est de 440,70 € HT.

- ◆ Compte rendu conseil d'école
  - Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2020 sont de 66 enfants (contre 74 cette année).
  - Merci aux enseignantes et au personnel pour l'accueil des enfants et l'organisation des cours du 12 mai au 22 juin, selon le protocole sanitaire obligatoire.
  - la fête des écoles n'a pas pu avoir lieu ; néanmoins, les maires se sont réunis le dernier jour d'école pour remettre aux élèves de CM2 qui partent en 6ème un dictionnaire offert par le Syndicat Scolaire. Mme Améline Marie, enseignante de Villemardy, leur a également distribué un livre offert par l'éducation nationale : « les fables de la Fontaine ». Les représentants de l'association des parents d'élèves ont profité de l'occasion pour offrir des livres aux 74 enfants du regroupement ainsi que des bouquets de fleurs aux enseignantes et au personnel du syndicat.
- ◆ Après renseignement auprès de la préfecture, nous pouvons louer notre salle polyvalente à condition de respecter les protocoles sanitaires.  
Le nombre de convives est limité à 50. Les soirées dansantes sont interdites.  
L'organisateur sera identifié, il devra signer un document stipulant qu'il reconnaît avoir pris connaissance des recommandations sanitaires.
- ◆ Après discussion, il est décidé de s'abonner à la Nouvelle République.

### Réunion du 25 Septembre 2020 à 18h30

En ouverture de séance, un instant de recueillement a été observé en hommage à Pierre RANDUINEAU décédé le 03 septembre.

- ◆ Avenant relatif au marché de travaux de réfection des trottoirs  
Les modifications qui ont été décidées par la commune lors de l'avancement du chantier (réparations de canalisations et de caniveaux, modifications ponctuelles du réseau d'assainissement, etc..) ont fait l'objet d'un devis de prestations supplémentaires (cf avenant n°1) réalisé par l'entreprise Colin, détentrice du marché de travaux.

L'incidence financière de l'avenant n°1 sur le marché initial est donc de :

	Montant HT (€)	TVA 20%	Marché TTC (€)
Marché initial	61.993,00	12.398,60	74.391,60
Avenant n°1	9.785,84	1.957,17	11.743,01
<b>Total marché</b>	<b>71.778,84</b>	<b>14.355,77</b>	<b>86.134,61</b>

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'accepter l'avenant n°1 d'un montant HT de 9.785,84 € (soit 11.743,01 € TTC).

- ◆ Montant des travaux supplémentaires

<u>Travaux</u>	<u>Coût HT</u>
6 rue des Boissonnards	3.302,94 €
8 rue des Boissonnards	2.723,30 €
2 rue des Boissonnards	958,70 €
Entre le 16 et 18 rue des Peziers	1.742,00 €
Rue de la Vallée	2.828,00 €
Évacuation terre	540,00 €
Entrée M et Mme Gangneux (10 rue des Peziers) ½	695,98 €
Livraison cailloux + sable	300,00 €

-----  
TOTAL 13.090,92 € (soit 15.709,10 € TTC)

**Coût total des travaux 2020** : maître d'œuvre 6.800,00 € + marché initial 61.993,00 € + avenant 9.785,84 € + travaux supplémentaires 13.090,92 € = **91.669,76 € HT soit 110.003,71 € TTC**

- ◆ Composition de la commission communale des impôts directs  
 Ont été désignés commissaires titulaires par le directeur départemental des finances publiques : M. Gérard DAVID – M. Pascal NOYAU – M. Daniel SAVIGNY – Mme Carmen DAVID – M. Julien LEGUEREAU et Mme Pauline LEROI.  
 Ont été désignés commissaires suppléants : M. Denis PATRY – M. Francis GOUSSEAU – M. Pascal LEROI – M. Cédric TARDIVEAU et Mme Séverine HAUSSERAY.
- ◆ Composition de la commission de contrôle des listes électorales :  
 Mme Carmen DAVID a été désignée au titre de conseillère municipale (son suppléant est M. Francis GOUSSEAU).  
 M. Olivier GUILLEMEAU a été désigné au titre de délégué de l'administration (sa suppléante est Mme Sylvie DAVID).  
 Mme Pauline LEROI a été désignée au titre de déléguée du président du tribunal judiciaire (sa suppléante est Mme Marie-Christine LEGUEREAU).
- ◆ Modification de la délibération portant sur les délégations de fonction du conseil municipal au maire. Après discussion, le conseil municipal décide que Monsieur le Maire sera limité à hauteur d'un montant annuel de 5.000 € pour la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget ainsi que pour toutes autres opérations financières.
- ◆ Syndicat Scolaire
  - Élection du bureau le 31 juillet 2020 :  
 Président : M. Gilles LEGUEREAU  
 1ère vice-présidente : Mme Régine GUELLIER  
 2ème vice-président : M. François COCHET  
 Secrétaire : M. Michel RANDUINEAU
  - A titre exceptionnel, le tarif du repas de cantine a été maintenu à 3,65 € pour cette année 2020-2021.
  - Le tarif de l'heure de garderie a été fixé à 2,40 € (+ 5 centimes).
  - L'effectif à la rentrée est de 66 enfants : Périgny 18 – Villeromain 23 – Villemardy 25.
  - Protocole sanitaire : le port du masque est obligatoire pour les + de 11 ans, la désinfection des classes est faite quotidiennement.
- ◆ SIVOS de la Chauvinière
  - Élection du bureau le 31 juillet 2020 :  
 Président : M. Gilles LEGUEREAU  
 1er vice-président : M. Michel RANDUINEAU  
 2ème vice-présidente : Mme Claire FOUCHER-MAUPETIT  
 3ème vice-président : M. Philippe LOISEAU  
 Secrétaire : M. Philippe MAHOUDEAU  
 Secrétaire adjoint : M. Joseph LIMOUZIN
  - Les derniers investissements pris en charge par l'assurance sont : changement d'une fenêtre dans la cuisine du Club House, changement de la porte d'entrée du Club House, travaux concernant une fuite d'eau.
- ◆ SMAEP de Selommes
  - Élection du bureau le 04 Septembre 2020 :  
 Président : Gilles LEGUEREAU  
 1er vice-président : M. François COCHET  
 2ème vice-présidente : Mme Claire FOUCHER-MAUPETIT  
 3ème vice-président : M. Pierre MONTARU  
 4ème vice-président : M. Philippe MAHOUDEAU
  - Principaux travaux en prévision : renouvellement des canalisations place de la mairie à Selommes et traitement des pesticides
  - Suite au passage de la fibre à Villamoy, il s'est avéré que les tranchées s'affaissaient par

endroits et que cela risquait de devenir dangereux. Merci à Pascal Noyau et Daniel Savigny qui ont réussi à joindre les responsables. Les travaux de réparation ont ainsi été effectués semaine 38.

- ◆ Réunion SIDELC (représentant de la commune : D. Savigny)  
Une réunion a eu lieu à St Amand pour élire les représentants cantonaux qui ont ensuite élu M. Pillefer président du SIDELC.
- ◆ Réunion ValDem (représentant de la commune P. Leroi)  
C'est Thierry Boulay qui a été ré-élu président. Les vice-présidents sont Benoit Gardrat, Brigitte Harang, Jeanine Vaillant et Alain Derevier.
- ◆ Syndicat Mixte du Pays Vendômois (représentant de la commune P. Noyau)  
Mme Claire Foucher-Maupetit a été élue présidente.  
Le syndicat regroupe 100 communes ; il a été créé en 1996 pour porter la politique régionale de contrat de pays et toutes les politiques d'aménagement du territoire. Il est facilitateur de projets, lieu fédérateur pour bâtir des opérations innovantes et transférables, pour construire des programmes répondant collectivement à des thématiques difficiles à mettre en œuvre individuellement et pour contractualiser des moyens à l'échelle du bassin d'emploi de Vendôme. Le pays vendômois est composé de quatre grands terroirs spécifiques : le Perche, la Beauce, la Gâtine, l'ensemble étant traversé par la Vallée du Loir et articulé autour de Vendôme.
- ◆ Merci à Daniel Savigny qui, avec l'aide de l'employé communal, confectionne une barrière qui sera installée à l'entrée du terrain communal près du cimetière.
- ◆ Site internet : une commission composée de Daniel Savigny, Carmen David et Séverine Hausseray est chargée de réactualiser et alimenter le site internet de la commune.

### **Réunion du 27 Novembre 2020 à 18h30**

- ◆ Bilan financier des travaux 2020
  - Dépenses : Annonces légales : 422,00 € HT  
Maîtrise d'œuvre : 6800,00 € HT  
Travaux : 84029,76 € HT  
TOTAL : 91251,76 € HT
  - Recettes : DSR : 24000 €  
Amendes de police : 8358 €  
TOTAL SUBVENTIONS : 32358 € HT soit 35,46 %

Le reste à charge pour la commune est donc de 58893,76 € HT soit 64,54 %
- ◆ La société VIATEC propose une maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'entretien des voiries communales : les études de diagnostic, de projet, l'assistance à la commande de travaux, la direction de l'exécution des contrats de travaux et l'assistance lors des opérations de réception pour un montant de 6600 € HT.  
Après discussion, le conseil municipal propose de ne pas donner suite. La maîtrise d'œuvre pour ces travaux sera diligentée par nos soins.
- ◆ Travaux 2021  
Il est proposé pour l'an prochain de mettre l'accent sur l'entretien des voies communales et d'étaler ces travaux par ordre d'urgence sur plusieurs années.  
Le conseil municipal propose d'inscrire au budget 2021 la somme de 50000 € HT. Une demande de DSR va donc être adressée au conseil départemental pour cette somme.
- ◆ Rapport annuel du délégataire SUEZ (distribution d'eau potable) pour 2019.  
Après avoir retracé les faits marquants de cette année, le conseil municipal adopte ce rapport qui est consultable en mairie.
- ◆ Répartition du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales). La somme qui revient à la commune de Villemardy s'élève à 3690 €.

- ◆ Le contrat Toshiba concernant la location du photocopieur arrive à échéance. Il était de 327 € par trimestre pour 21 trimestres. La société Toshiba propose une machine multifonctions dernière génération pour 312 € / trimestre pour une durée de 21 trimestres également.  
Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.
- ◆ Taxe d'aménagement  
Il faut instituer cette taxe pour une durée de 3 ans et fixer un taux dans une fourchette de 1 à 5%. Le conseil municipal décide de maintenir cette taxe au taux de 1%.
- ◆ Le conseil départemental propose de subventionner les communes pour des travaux dont les commandes sont passées à des entreprises locales entre le 18 novembre 2020 et le 31 janvier 2021. Cette opération s'appelle « 1000 chantiers pour nos artisans locaux ». La subvention de 50 % est plafonnée à 5000 €.  
Le conseil municipal propose donc de mettre dans cette enveloppe la réhabilitation du chemin des Perrières (1850 € HT), de changer les luminaires vétustes de Villamoy (3003 €) et d'entretenir des toitures de bâtiments communaux (nous attendons les devis). Tout cela sera validé lors de la prochaine réunion.
- ◆ Après cette année atypique durant laquelle toutes les manifestations communales ont été annulées, il est proposé d'offrir un repas festif aux habitants de la commune. Dans l'esprit du repas des « cheveux blancs », il sera gratuit pour les plus de 65 ans ; pour toutes les autres personnes, une participation de 10 € sera demandée. C'est « 3 marchands traiteur » d'Herbault qui propose le menu. Les inscriptions doivent être finalisées pour le mardi 08 décembre à 17h.  
Les repas seront livrés à domicile par l'équipe municipale le 19 décembre entre 11h et 12h. Une note d'information sera diffusée à la population le mardi 1er décembre.
- ◆ Les colis pour les personnes de plus de 70 ans seront distribués par le conseil municipal le samedi 12 décembre entre 11h et 12h.
- ◆ Des cadeaux (livres + chocolats) seront offerts à tous les enfants de la commune jusqu'à 10 ans inclus.
- ◆ Les illuminations de Noël vont être installées sur notre commune le mercredi 9 décembre. Responsable : Cédric Tardiveau.
- ◆ Merci à Daniel Savigny pour la fabrication de la barrière au terrain du cimetière. Merci à toutes les personnes qui ont participé à sa mise en place.
- ◆ La tondeuse « a rendu l'âme ». Il est judicieux d'attendre le prochain budget pour l'investissement dans un nouveau matériel. Merci à Gérard David qui a effectué les dernières tontes.
- ◆ Il a été décidé d'installer prochainement 2 boîtes à livres, l'une à Villemardy et l'autre à Villamoy. La fabrication va bientôt démarrer.
- ◆ Nous allons changer de locataires à la maison « Focka ». A compter du 1er janvier 2021, nous aurons le plaisir d'accueillir M. et Mme Lipinski et leur fils. Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre commune !



## 2020 en images....



*31 Janvier : Conseil des Maires de la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois dans notre salle polyvalente*



*07 février : remise du bulletin municipal 2019 en présence de Mme Claire Foucher-Maupetit, conseillère départementale, et M. Pascal Brindeau député.*



*06 Mars : le conseil municipal a offert à Pierre Randuineau et Fabrice Saint-Oyant qui ne se représentaient pas aux élections municipales un cadeau afin de les remercier pour toutes ces années passées au service de la commune.*



*Mai : confection de masques en tissu par nos couturières locales : Christine Gousseau, Simone Leguereau et Carole Hallouin.*



*En raison de la pandémie les commémorations du 08 mai et du 11 novembre ont été célébrées uniquement en présence des conseillers municipaux.*



*Pour soutenir les horticulteurs, le conseil départemental a décidé d'offrir des plantes en pots aux communes. Ce sont donc une cinquantaine de plants qui ont été livrés à Villemardy le 22 mai.*

# Les finances communales

Le budget primitif est un acte juridique fondamental par lequel sont prévues et autorisées, par le conseil municipal, les recettes et les dépenses de la commune pour une année. Il peut arriver que toutes les dépenses inscrites au budget, tout comme les recettes, ne soient pas réalisées (décalage dans le temps, autres priorités, modification ou abandon de certains projets). C'est pourquoi l'exécution effective du budget est consignée dans un autre document, le compte administratif, qui ne reprend que les réalisations effectives.

C'est sur la base de ce document que l'on peut analyser l'état exact des finances de la commune. Chaque année, le budget primitif (colonne « PRÉVU ») et le compte administratif (colonne « RÉALISÉ ») de la commune sont votés par le conseil municipal courant mars, lorsque le montant des dotations de l'état est publié officiellement.

A Villemardy, ils ont été votés le 06 Mars 2020.

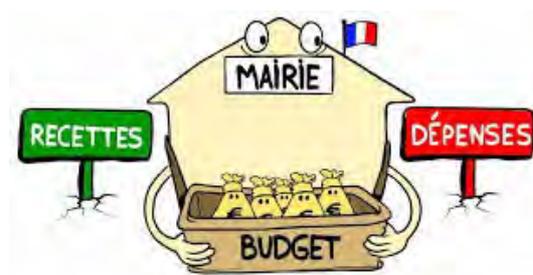


Vous trouverez, ci-après, le bilan comptable de la commune de Villemardy pour 2020 :

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b><u>Recettes</u></b>	<b><u>PRÉVU (€)</u></b>	<b><u>RÉALISÉ (€)</u></b>
* Excédents de fonctionnement capitalisés	46.116,92	46.116,92
* Subventions	29.000,00	32.358,00
* Fonds de compensation TVA	5.100,08	6.272,98
* Taxe d'aménagement	/	801,22
* Virement de la section de fonctionnement	83.120,00	(83.120,00)
	-----	-----
<b>TOTAL</b>	<b>163.337,00</b>	<b>85.549,12</b>
<b><u>Dépenses</u></b>	<b><u>PRÉVU (€)</u></b>	<b><u>RÉALISÉ (€)</u></b>
* Résultat d'investissement reporté	46.116,92	46.116,92
* Remb emprunts (capital) + caution logement	4.120,08	4.010,63
* Annonces légales marché de travaux	600,00	506,40
* Licence logiciels mairie (Segilog)	1.500,00	1.436,40
* Panneau signalétique	1.000,00	338,70
* Travaux divers (travaux trottoirs)	110.000,00	108.995,72
	-----	-----
<b>TOTAL</b>	<b>163.337,00</b>	<b>161.407,77</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT



### Recettes

	<u>PRÉVU (€)</u>	<u>RÉALISÉ (€)</u>
<b>Chapitre 70 : Produits du domaine (remboursement frais par le Synd. Scolaire...)</b>	<b>4.333,00</b>	<b>4.547,01</b>
	-	-
<b>Chapitre 73 : Impôts et taxes</b>	<b>113.000,00</b>	<b>115.928,76</b>
* impôts locaux	95.000,00	95.822,00
* autres attributions	18.000,00	20.106,76
<b>Chapitre 74 : Dotations versées par l'état</b>	<b>45.750,43</b>	<b>53.289,57</b>
<b>Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>16.712,00</b>	<b>13.441,75</b>
* loyer logements communaux	10.000,00	11.368,92
* locations salle + produits divers	6.712,00	2.072,83
<b>Chapitre 76 : Produits financiers (intérêts parts soc.)</b>	/	<b>1,48</b>
<b>Chapitre 77 : Produits exceptionnels</b>	/	<b>0,19</b>
<b>Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>190.216,57</b>	<b>190.216,57</b>
	-----	-----
<b>TOTAL</b>	<b>370.012,00</b>	<b>377.425,33</b>

### Dépenses

	<u>PRÉVU (€)</u>	<u>RÉALISÉ (€)</u>
<b>Chapitre 011 : Charges à caractère général</b>	<b>187.729,00</b>	<b>36.036,73</b>
* fournitures diverses (EDF, gaz, fournitures administratives, d'entretien...)	119.499,00	22.732,58
* entretien, réparations, services ext. divers...	52.830,00	5.898,30
* assurance	4.400,00	3.909,37
* publicités, relations publiques (cérémonies, repas fin d'année, colis et repas aînés, etc...)	8.500,00	1.808,58
* frais postaux et téléphone	2.500,00	1.687,90
<b>Chapitre 012 Charges de personnel</b>	<b>38.800,00</b>	<b>33.059,24</b>
<b>Chapitre 014 Compensation communauté agglo</b>	<b>1.000,00</b>	<b>94,00</b>
<b>Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>59.163,00</b>	<b>56.203,45</b>
Dont * contributions diverses	20.000,00	18.782,46
* contributions aux organismes de fonct.	37.026,00	35.545,44
dont - <i>Synd. Scolaire</i>	34.362,00	34.362,00
- <i>Autres participations</i>	2.664,00	1.183,44
* subv. aux associations	2.125,00	1.875,00
* arrondis prélèvements à la source	12,00	0,55
<b>Chapitre 66 : Remboursement intérêts emprunts</b>	<b>200,00</b>	<b>116,79</b>
<b>Chapitre 023 : Virement à la section inv.</b>	<b>83.120,00</b>	<b>(83.120,00)</b>
	-----	-----
<b>TOTAL</b>	<b>370.012,00</b>	<b>125.510,21</b>

# Informations diverses

## Renseignements pratiques

### \* Horaires d'ouverture de la mairie

- Mardi de 14h à 17h

- Vendredi de 9h à 12h

Téléphone : 02.54.23.81.04

Mail : [mairie-de-villemardy@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-villemardy@wanadoo.fr) site internet: <http://www.villemardy.fr>

### \* Service des ordures ménagères

- passage chaque mardi pour les déchets ménagers

- collecte des bacs jaunes le mardi en semaine A (voir calendrier page ValDem)

### \* Conciliateur de justice

Le conciliateur de justice pour le canton de SELOMMES est Monsieur JIQUEL Bernard. Il reçoit à la Mairie de SELOMMES, le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois, de 9h30 à 10 h30.

### \* Horaires d'ouverture de l'agence postale de Selommès

(Tel : 02.54.77.79.91)

	MATIN	APRES-MIDI
<b>LUNDI</b>	<b>9 h – 12 h</b>	
<b>MARDI</b>	<b>9 h – 12 h</b>	
<b>MERCREDI</b>	<b>9 h – 12 h</b>	
<b>JEUDI</b>		<b>16 h – 19 h</b>
<b> VENDREDI</b>		<b>16 h – 19 h</b>

### \* Établissement ou renouvellement de passeport ou carte d'identité

Ils doivent être établis dans les mairies habilitées, le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile. Vous pouvez vous rendre à n'importe quelle mairie à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement (pour Villemardy, les mairies les plus proches sont Vendôme, Blois ou Oucques). Attention : le service peut exiger que le dépôt du dossier se fasse uniquement sur rendez-vous ! Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes.

Vous pouvez remplir le formulaire cartonné au guichet ou préparer le dossier en effectuant une pré-demande en ligne (site : <https://ants.gouv.fr/> ). Il faudra ensuite vous rendre en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives.

La mairie récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et recueillera vos empreintes.

### \* Inscription sur la liste électorale de Villemardy

- L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans.

- Il est possible de s'inscrire toute l'année sur sur site <https://www.servicepublic.fr>. Toutefois, pour voter lors d'une année d'élection, il faut demander à être inscrit sur les listes électorales au plus tard le 6<sup>e</sup> vendredi précédant le 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

- Vous avez la possibilité de vérifier vous-même votre situation électorale directement en ligne. En effet, avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen peut vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : <https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

## Recensement militaire

Les français (filles et garçons) âgés de 16 ans doivent se faire recenser au cours du mois anniversaire des 16 ans ou dans les trois mois qui suivent.

Pour cela, ils doivent se présenter à la mairie munis de leur carte d'identité et du livret de famille.

Ce recensement est obligatoire :

- **pour obtenir l'attestation de recensement** qui est **obligatoire** pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP,...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales

## Salle polyvalente de Villemardy

La demande de location de la salle polyvalente est à faire à la Mairie aux heures d'ouverture au public. **La réservation n'est enregistrée qu'après versement de la caution** et production d'une attestation d'assurance. Elle doit être adressée à la mairie au minimum 1 mois avant la date de location.

Les prix de location de la salle s'entendent pour 24 heures. Ils sont fixés par le Conseil Municipal : voir ci-dessous pour les tarifs applicables. La location est payable au moment de la restitution des clefs à la mairie, après que la consommation électrique ait été relevée : **l'énergie est facturée en supplément.**

### Tarif de location :

UTILISATION DE LA SALLE	HABITANTS DE VILLEMARDY		HORS COMMUNE		ASSOCIATIONS COMMUNES VOISINES	
	TARIF EN €	CAUTION	TARIF EN €	CAUTION	TARIF EN €	CAUTION
JOURNEE	140	240	260	480	200	360
JOURNEE SUPPLEMENTAIRE	60	/	120	/	/	/
JOURNEE SANS CUISINE	60	120	120	240	/	/
½ JOURNEE SANS CUISINE	30	120	60	240	/	/

### Tarifs cimetière communal :

#### Concession

- 30 ans : 40 €
- 50 ans : 50 €

#### Case colombarium

- 10 ans : 150 €
- 20 ans 300 €
- 50 ans : 400 €
- + plaque commémorative individuelle : 50 €

## La vie scolaire....

Le regroupement de Villemardy, Périgny, Villeromain et Tourailles comptait à la rentrée 2020, 65 enfants (72 pour 2019/2020). La tendance est à la baisse depuis quelques années et les prévisions des effectifs pour les années à venir semblent confirmer cette évolution qui pourrait devenir problématique pour notre syndicat.



Les élèves sont répartis de la façon suivante dans nos 3 écoles :



**Ecole de Périgny** (Tel : 09.64.07.69.63) : Mme Dorsemaine, enseignante et Mme Renier, ATSEM accueillent 17 enfants en maternelle (toute petite section : 1, petite section : 3, moyenne section : 8, grande section : 5)  
Horaires de l'école : 8h45 - 11h30 / 13h15 – 16h30.

**Ecole de Villeromain** (Tel : 09.61.55.42.52) : Mme Dennler, enseignante accueille 23 élèves (CP : 8, CE1 : 7, CE2 : 8)  
Horaires de l'école : 8h45 - 12h15 / 14h – 16h30.



**Ecole de Villemardy** (Tel : 09.77.75.62.05) : les enseignantes Mmes Marie et Bouchacourt (le vendredi) accueillent 25 élèves (14 CM1 et 11 CM2)  
Horaires de l'école : 9h – 12h30 / 14h – 16h30.

## **Le bureau du syndicat scolaire :**

Il est composé de 12 membres (3 représentants de chaque commune) qui se réunissent environ 4 fois dans l'année pour prendre les décisions concernant l'organisation de la scolarité et des services (transport scolaire, cantine, garderie...), les tarifs (cantine, heures de garderie...), le budget prévisionnel....

Suite aux élections municipales, le bureau a été renouvelé cette année, les membres désignés par les conseils municipaux des 4 communes du regroupement se sont donc réunis le 31 Juillet 2020 pour élire le président, les vice-présidents et les autres membres du bureau.

Ont été élus :

Président : Gilles LEGUEREAU

Vice-Présidents : Régine GUELLIER, François COCHET

Secrétaire : Michel RANDUINEAU

Membres : Nathalie DARIDAN, Eric DESSAY, Séverine HAUSSERAY, Francis HERAULT, Julien LEGUEREAU, Cédric LEMOINE, Jean-François LOISEAU, Karine PESCHARD.



## **Le personnel du syndicat scolaire :**

5 agents travaillent au sein du syndicat :

Mme Cathy Alexandre, adjoint technique, s'occupe de la cantine, de la garderie et du ménage dans les écoles de Villemardy et de Villeromain,

Mme Carole Hallouin assure le secrétariat,

Mme Raymonde Guillemeau, adjoint technique contractuel, aide Mme Alexandre à la cantine et, depuis la mise en place du protocole sanitaire lié à la COVID 19, assure la surveillance à la garderie les lundis et jeudis soirs.

Mme Melinda Lopes, adjoint technique contractuel, assure le ménage à l'école de Périgny les lundis et mardis soirs.

Mme Anaïs Renier, ATSEM, travaille à temps complet à l'école de Périgny,

## **Le fonctionnement du syndicat scolaire :**

Compte tenu du contexte sanitaire, le bureau du Syndicat Scolaire a décidé, à titre exceptionnel, de ne pas augmenter le tarif des repas de cantine pour la rentrée 2020, il est donc maintenu à 3,65 € le repas. Les menus sont envoyés par mail aux parents qui nous ont transmis leur adresse électronique. Le tarif de l'heure de garderie a été fixé à 2,40 € (divisibles en 1,20 € la ½ heure); les horaires restent les mêmes : lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 7h30 à 9h00 le matin et de 16h30 à 18h30 le soir. Les inscriptions sont à faire auprès de Carole Hallouin à la mairie de Villemardy ou Périgny.

## **Le coût de la scolarité**

Tous les ans, le coût de chaque service scolaire (scolarité, cantine, garderie et transport scolaire) est calculé sur la base du compte administratif (bilan comptable).

Vous trouverez, page ci-contre, les chiffres afférents à l'année 2020. Cet état reprend les charges de fonctionnement (eau, électricité, gaz, produits d'entretien, produits pharmaceutiques, repas cantine, prestataire transport scolaire, etc...), les fournitures scolaires et administratives (achat fournitures scolaires, maintenance et location des photocopieurs,...) les charges du personnel et d'assurance, les charges financières (transport séances piscine....).

Dans le contexte sanitaire de cette année 2020 (confinement, protocole sanitaire adapté...), les chiffres diffèrent de manière significative des années précédentes.

## Coût de la scolarité année 2020 (65 enfants)

<b>Coût scolarité</b>	<b>Total</b>		<b>Par enfant</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	
Frais de personnel	40 817,58 €	/	627,96 €
Fournitures scolaires	3 065,10 €	/	47,16 €
Location copieurs écoles	633,60 €	/	9,75 €
Maintenance copieurs	334,22 €	/	5,15 €
Chauffage + eau + électricité + Ordures Ménagères	8 474,75 €	/	130,38 €
Entretien des locaux	703,37 €	/	10,82 €
Frais postaux et télécom.	230,04 €	/	3,54 €
Transport piscine	518,00 €	/	7,97 €
Assurance	1 054,46 €	/	16,22 €
Participation projet cinéma	350,00 €	/	5,38 €
Petit équipement	994,75 €	/	15,30 €
Participations obligatoires	1 128,68 €	/	17,37 €
Participation commune de Pray + Conan	/	7 840,00 €	<b>-120,62 €</b>
FCTVA	/	/	/
<b>TOTAL</b>	<b>58 304,55 €</b>	<b>7 840,00 €</b>	<b>/</b>
<b>DEFICIT : Dépenses – recettes</b>	<b>50 464,55 €</b>	<b>/</b>	<b>776,38 €</b>

### **Coût cantine**

	<b>Total</b>		<b>Par enfant</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	
Frais de personnel	15 410,91 €	/	237,09 €
Chauffage + eau + électricité + OM	3 138,45 €	/	48,28 €
Entretien des locaux	703,37 €	/	10,82 €
Alimentation	20 023,73 €	22 192,00 €	<b>-33,36 €</b>
Analyses labo.	63,72 €	/	0,98 €
Assurance	527,23 €	/	8,12 €
<b>TOTAL</b>	<b>39 867,41 €</b>	<b>22 192,00 €</b>	<b>/</b>
<b>DEFICIT : Dépenses – recettes</b>	<b>17 675,41 €</b>	<b>/</b>	<b>271,93 €</b>

### **Coût garderie**

	<b>Total</b>		<b>Par enfant</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	
Frais de personnel	11 638,38 €	/	179,05 €
Chauffage + eau + électricité + OM	1 669,22 €	/	25,68 €
Entretien des locaux	200,97 €	/	3,09 €
Assurance	527,23 €	/	8,11 €
Recettes (heures de garderie)	/	3 334,07 €	<b>-51,29 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>14 035,80 €</b>	<b>3 334,07 €</b>	<b>/</b>
<b>DEFICIT : Dépenses – recettes</b>	<b>10 701,73 €</b>	<b>/</b>	<b>164,64 €</b>

### **Coût transport scolaire**

	<b>Total</b>		<b>Par enfant</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	
Transport Saint Laurent	31 909,35 €	/	490,91 €
Frais de personnel	1 428,41 €	/	21,98 €
Subvention département	/	27 867,95 €	<b>-428,74 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>33 337,76 €</b>	<b>27 867,95 €</b>	<b>/</b>
<b>DEFICIT : Dépenses – recettes</b>	<b>5 469,81 €</b>	<b>/</b>	<b>84,15 €</b>

**COUT TOTAL A LA CHARGE DU SYNDICAT SCOLAIRE POUR 1 ENFANT : 1.297,10 €**

## **ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES** **PERIGNY - TOURAILLES - VILLEMARDY - VILLEROMAIN**

L'APE participe à la vie de l'école en organisant des festivités visant à récolter des fonds pour les reverser aux trois écoles afin que chacune puisse financer ses besoins (sorties scolaires, spectacles, achat de matériel pour la classe ou pour les arts plastiques, livres,).

Pour financer les activités de nos enfants, l'association organise périodiquement des animations (vente de croissants, vente de sapins de Noël, vente d'objets souvenirs, marché de Noël, vente de pizzas, carnaval, chasse aux œufs, brocante, fêtes de l'école). L'argent récolté permet aux enfants de participer aux différentes sorties scolaires proposées par les enseignantes.

En cette année particulière, l'APE n'a pu réaliser tous ses événements, comme la brocante et la fête de l'école.

Afin de marquer la fin de l'année scolaire, l'APE a donc offert un livre à tous les élèves du regroupement scolaire.

### **Images de la remise de livres à tous les élèves du groupement en fin d'année:**



L'APE en quelques chiffres pour l'année 2019-2020 c'est :

#### **Dépenses d'accompagnement :**

Subventions de "rentrée" maîtresses	1 251,52€
Sortie Médiathèque SELOMMES	202,00 €
Spectacle Noël	506,00 €
Subvention Garderie	51,58 €
Achat de livres (cadeau APE juillet 2020)	523,62 €

#### **Bénéfices par manifestations :**

Croissants automne	556.70 €
Sapins	119.50 €
Marché Noël	1 008.61 €
Croissants printemps	556.60 €
Pizzas octobre 2019	238.50 €
Pizzas février 2020	178.05 €

L'APE est une association loi 1901, suite à l'Assemblée Générale du 24 septembre 2020, son équipe est la suivante :

**Le Bureau :**

Président : Valérie LEGUEREAU  
Vice-Présidente : Jean Félix SAVINNEAUX  
Trésorière : Jérôme BRIARD  
Trésorier adjoint : Francis HERAULT,  
Secrétaire : Sabrina GIRARD  
Secrétaire adjointe : Emilie LEMOINE  
Responsable des courses : Céline TURPIN

**Membres actifs** : Fabrice BONJUS, Jessica ERNOULT, Bessie MAISON, Guillaume TREMBLAY, Sophie BRIFFAULT, Marcel SIONNEAU, Anaïs HUPENOIRE, Audrey BRETON

L'APE remercie toutes les personnes qui contribuent au bon fonctionnement de la vie scolaire, ainsi que les communes et les comités des fêtes pour la mise à disposition des mairies, salles polyvalentes, barnums, terrains, tables, pour les réunions et les manifestations.

Sans oublier nos sponsors qui nous soutiennent financièrement lors des différentes activités (éditions des carnets de tombolas, opération croissants et chasse aux œufs, lots tombolas).

**CALENDRIER 2020-2021**

Certaines activités ont déjà eu lieu : l'opération « pizza d'octobre », « sapins de Noël » et le « Objets souvenirs ». D'autres sont à venir... à vos agendas :

**Février 2021** : Livraison pizza'school party à VILLEROMAIN (Garderie)

**13 Mars 2021** : Carnaval à Périgny

**14 Mars 2021** : Livraison Croissants & pains au chocolat PERIGNY VILLEMARDY  
TOURAILLES VILLEROMAIN

**11 Avril 2021** : Chasse aux œufs à PERIGNY

**18 Avril 2021** : Brocante des écoles du RPI (VILLEROMAIN)

**28 Mai 2021** : Livraison Opération pizza'school party à VILLEROMAIN  
(Garderie)

**26 Juin 2021** : Fête de l'école à TOURAILLES

**Ces manifestations sont sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire.**

L'équipe de l'APE vous adresse ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2021.



[ape.ptvv@gmail.com](mailto:ape.ptvv@gmail.com)

**APE PTVV**

## Le mot de la Maîtresse

En cette année si particulière pour nos élèves qui ont connu l'école à la maison puis les journées rythmées par les mesures d'hygiène, les projets pédagogiques ont évidemment été bouleversés.

Cette nouvelle année scolaire marque donc la continuité et l'aboutissement des projets.

Lorsque le confinement a été annoncé en mars dernier, les élèves de CM1 -CM2 étaient prêts à tourner un court-métrage en collaboration avec Frédéric Choquet, réalisateur à Pôle image 41.

Les enfants ont écrit le scénario puis le script, ils ont passé les castings, conçu les décors et réfléchi aux costumes. Il est prévu qu'en avril prochain, chacun puisse tenir alternativement les rôles qui composent l'équipe technique : gérer les plans de la caméra, tenir la perche de son et régler les éclairages. Cette riche expérience est très motivante pour les enfants qui ont découvert le milieu du cinéma sous un autre angle.

Le thème choisi pour le RPI est celui de l'eau. Ainsi les élèves découvrent les cycles de l'eau domestique et de l'eau naturelle. Ils suivent avec attention les skippers du Vendée Globe en observant comment ils vivent, dorment ou se nourrissent à bord de leurs imocas.

Pour prolonger cette aventure, les élèves auront la chance d'être initiés à la navigation à bord d'optimistes et de catamarans lors de trois journées au plan d'eau de Villiers s/ Loir en avril.

Enfin, nous espérons pouvoir visiter l'aquarium de Touraine en fin d'année scolaire.



La remise des dictionnaires aux élèves de CM2 a traditionnellement lieu lors de la fêtes des écoles du regroupement de Périgny Villemardy Villeromain Tourailles mais cette année, crise sanitaire oblige, c'est le dernier jour d'école, vendredi 03 juillet, que Gilles Leguereau, maire de Villemardy et président du Syndicat Scolaire, François Cochet, maire de Villeromain, Michel Randuineau, maire de Tourailles et Régine Guellier, adjointe au maire de Périgny se seront retrouvés afin de remettre aux enfants leur dictionnaire.

Les représentants de l'association des parents d'élèves ont profité de l'occasion pour offrir des livres aux 74 enfants du regroupement ainsi que des bouquets de fleurs aux enseignantes et au personnel du Syndicat Scolaire tandis que Mme Améline Marie, la directrice de l'école de Villemardy distribuait également aux élèves de CM2 un livre offert par l'Education Nationale.

# Le Club du 3ème âge

Le club du 3ème âge présente ci-dessous l'ensemble de ses activités pour l'année 2020 :

Janvier : reprise de nos activités avec échange des vœux et dégustation de la galette.

Février : Assemblée Générale, en présence de M. le Maire, et renouvellement des adhésions qui malheureusement sont en baisse puisque 2 membres nous ont quittés cette année.

A partir de mars, en raison de la crise sanitaire, aucune manifestation n'a eu lieu et notre association a été mise en sommeil.

Nous remercions les municipalités de Villemardy et Périgny pour les subventions qu'elles nous ont accordées.

Meilleurs vœux pour 2021.

Le bureau

---

En cette fin d'année 2020, des cadeaux ont été offerts par la commune :

- le 12 décembre, distribution des colis aux 25 personnes âgées de plus de 70 ans
- le 15 décembre, 35 enfants jusqu'à 11 ans ont reçu chacun des livres et des chocolats
- le 19 décembre, le conseil municipal a livré les 109 repas festifs commandés



*Distribution des cadeaux pour les enfants par Carmen David et Pauline Leroi*

# Hommage à Pierre Randuineau

C'est avec une grande émotion que nous avons appris le décès de Pierre Randuineau le 3 septembre 2020 suite à un accident de travail.



Pierre était, comme on dit, « un enfant du pays », issu d'une des plus anciennes familles de la commune.

Il s'était installé agriculteur à Villamoy en 1974 et vouait une véritable passion pour son métier.

C'est quelqu'un qui aimait discuter et dialoguer sans critiquer quiconque.

Pierre était attaché à sa commune et, comme son père, il avait souhaité s'investir dans la vie communale. Élu conseiller municipal en 2001, il a assuré ce rôle jusqu'aux dernières élections de 2020. Il était également vice-président de l'association de drainage et délégué MSA de la commune.

Nos pensées vont à son épouse, ses enfants et sa chère petite fille.



A la dernière page du bulletin, certains reconnaîtront peut-être une des nombreuses aquarelles peintes par Jacques Piqueret quand il habitait Villemardy.

Jacques nous a malheureusement quittés le 23 décembre 2020.

Nous tenons à lui rendre hommage et adresser à son épouse ainsi qu'à toute sa famille nos très sincères condoléances.

*Jacques Piqueret lors d'une exposition aux caves de Troo en 2014*

# Le Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable de Selommès



## Le SIAP de Selommès en quelques chiffres (2019) :

- 5 communes : Périgny, Villefrancoeur, Selommès, Villemardy et Villeromain,
- 988 clients
- 1082 branchements
- 168 976 m<sup>3</sup> d'eau produits dans l'année
- 32 422 m<sup>3</sup> exportés (Champigny)
- 1200 m<sup>3</sup>/jour de capacité maximum de production
- 82,5 km de linéaire de canalisations (hors branchements)
- 36 poteaux incendie
- 1 point de prélèvement : le forage « Boissonnards »
- 1 réservoir sur tour « route de Périgny » à Villemardy (capacité totale de 500 m<sup>3</sup>)
- 83,26 % de rendement

## Les résultats de l'exercice 2019

Voté le 12 mars 2020 le compte administratif de l'exercice 2019 a fait apparaître les résultats suivants :

Section d'exploitation : Excédent cumulé de 170.141,39 €

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Fournitures administratives	/	Surtaxe eau	45 127,53 €
Assurances	928,56 €	Arrondi prélèvement source	0,20 €
Frais fonct commune Villemardy	230,00 €	Amort. subventions	6 376,00 €
Analyses CVM	/		
Indemnités président, secrétaire + charges	4 366,74 €	Excédent reporté	177 708,76 €
Intérêts emprunts	5 218,74 €		
Dotations amortissements	48 327,06 €		
<b>Total</b>	<b>59 071,10 €</b>	<b>Total</b>	<b>229 212,49 €</b>

Section d'investissement : Excédent cumulé de 73.720,51 €

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Trx réseaux	18 690,00 €	Excédent reporté	52 186,35 €
Rembt emprunts	12 829,62 €	Subventions	18 702,72 €
Amort. subventions	6 376,00 €		
Subvention aux particuliers	7 600,00 €	Amortissement travaux	48 327,06 €
<b>Total</b>	<b>45 495,62 €</b>	<b>Total</b>	<b>119 216,13 €</b>

## **Budget 2020**

Voté le 12 mars 2020 par le Comité Syndical, le budget pour l'exercice 2020 s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation.....	184.598,00 €
Section d'investissement .....	176.076,00 €

## **Les actions du SMAEP**

### \* Modification des statuts du syndicat d'eau

Au 1er janvier 2020, la compétence « eau » devient une compétence obligatoire des communautés d'agglomération ; la communauté d'agglomération Territoires Vendômois devient donc membre du syndicat d'AEP en substitution aux communes de Périgny, Selommes, Villemardy et Villeromain et la communauté d'agglomération de Blois « Agglopolys » devient membre en substitution de la commune de Villefrancœur. Par voie de conséquence, le syndicat intercommunal devient un syndicat mixte au sens de l'article L5711-1 du CGCT. Les statuts du syndicat ont donc été modifiés en ce sens.

\* Les travaux de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectifs des particuliers situés dans les périmètres de protection du château d'eau sont terminés. Bilan financier :

- Dispositifs d'assainissement non collectif :

- 49.020,97 € TTC engagés pour la réalisation des travaux par les propriétaires mais seulement 41.833,13 € TTC éligibles
- 33.466,50 € d'aides financières apportées (agence de l'eau 25.099,88 € + conseil départemental 8.366,62 €)

- Cuves, puits et puisard :

- 4.901,37 € TTC éligibles pour la réalisation des travaux par les propriétaires
- 3.921,10 € d'aides financières (50% agence de l'eau – 50% conseil départemental)

- Maîtrise d'œuvre :

- 8.940,00 € TTC engagés
- 7.152,00 € d'aides financières (50% agence de l'eau – 50% conseil départemental)

\* Une inspection vidéo du forage des Boissonnards (château d'eau), avec retrait et remise en place de la pompe à l'aide d'une grue hydraulique, a été réalisée le 03 janvier 2020 par la société Suez Eau France. Le coût de cette prestation est de 4.352 € HT. Le rapport de cette inspection indique que la colonne de la pompe du forage semble fatiguée. Son remplacement est à prévoir. Le forage ne montre pas de gros désordre.

\* Les travaux d'enfouissement de réseaux rue de Bel Air à Selommes sont maintenant terminés, le coût total des travaux, à la charge du syndicat, pour 570 m de renouvellement de canalisation s'élève à 98.276,00 € HT soit 117.931,20 € TTC auxquels il faut ajouter les honoraires du maître d'œuvre à savoir 2.900,00 € HT (soit 3.480,00 € TTC). La commune de Selommes a engagé des travaux de réfection de la place de la mairie et il semble opportun de profiter de ces travaux pour renouveler les canalisations d'eau fuyardes. C'est la société SUEZ Eau qui est retenue pour effectuer ces travaux pour un montant HT de 22.387,45 € (soit 26.864,95 € TTC) pour le renouvellement de 80 ml de canalisation en fonte de Ø 100 et 110 ml de canalisation en fonte de Ø 60.



*Travaux de renouvellement des canalisations  
place de la mairie à Selommès*

*09 Novembre 2020 : remplissage  
du silo à sel du château d'eau*



## **Qualité de l'eau**

### **Organisation du contrôle et de la qualité de l'eau :**

Le suivi de la qualité de l'eau « de la ressource à la distribution » fait l'objet d'un contrôle sanitaire effectué par l'Agence Régionale de Santé. Les paramètres à suivre ainsi que les valeurs à respecter sont fixés par le décret 89-3 du 3 janvier 1989.

La société Suez Eau va au-delà des contrôles obligatoires et pratique des analyses complémentaires et des tests réguliers sur la qualité de l'eau distribuée.

## Contrôle sanitaire des EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Affaire suivie par:

Chantal CLEMENT  
Tél: 02 38 77 34 81

Résultat à afficher en mairie

### Destinataires

MONSIEUR - SUEZ - LYONNAISE DES EAUX - VENDOME  
MONSIEUR LE PRESIDENT - SIAEP DE SELOMMES-VILLEMARDY  
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE VILLEFRANCOEUR

### SIAEP DE SELOMMES

Prélèvement 00094708  
Installation UDI 000596 SELOMMES  
Point de surveillance S 000000903 SECTEUR DE VILLEBOUZON  
Localisation exacte M GRILLON - 5 RUE DU CORMIER - ROBINET EXTERIEUR  
Commune VILLEFRANCOEUR  
Prélevé le : lundi 26 octobre 2020 à 11h57  
par : CARSO ALEXANDRE FOULTIER  
Type visite : D1

#### Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité inférieure	Limites de qualité supérieure	Références de qualité inférieure	Références de qualité supérieure
Température de l'eau	14,7 °C				
pH	7,5				
Chlore libre	0,05			6,50	25,00
Chlore total	0,09				9,00

#### Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901  
Type de l'analyse : D1NO3 Code SISE de l'analyse : 001038B0 Référence laboratoire : LSE2010-59960

#### CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0	SANS OBJET			
Coloration	<5	mg(Pl)/L			15,00
Couleur (qualitatif)	0	SANS OBJET			
Odeur (qualitatif)	0	SANS OBJET			
Saveur (qualitatif)	0	SANS OBJET			
Turbidité néphélométrique NFU	0,37	NFU			2,00
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL			
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n(100mL)			0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n(100mL)		0	
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n(100mL)		0	
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>					
pH	7,46	unité pH		6,50	9,00
<b>MINERALISATION</b>					
Conductivité à 25°C	605	µS/cm		200,00	1100,00
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>					
Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L			0,10
Nitrates (en NO3)	33,0	mg/L		50,00	

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901  
Type de l'analyse : P1RIA Code SISE de l'analyse : 001038B1 Référence laboratoire : LSE2010-59957

#### PESTICIDES TRIAZINES

Améthirine	<0,005	µg/L		0,10	
Atrazine	0,028	µg/L		0,10	
Cyanazine	<0,005	µg/L		0,10	
Flufenacet	<0,005	µg/L		0,10	
Hexazinone	<0,005	µg/L		0,10	
Métamitron	<0,005	µg/L		0,10	
Métribuzine	<0,005	µg/L		0,10	
Prométhrine	<0,005	µg/L		0,10	
Propazine	<0,020	µg/L		0,10	
Simazine	<0,005	µg/L		0,10	
Terbutylazone	<0,005	µg/L		0,10	
Terbutylazine	<0,005	µg/L		0,10	
Terbutryne	<0,005	µg/L		0,10	
<b>METABOLITES DES TRIAZINES</b>					
Atrazine-2-hydroxy	<0,020	µg/L		0,10	
Atrazine-désisopropyl	<0,020	µg/L		0,10	
Atrazine désisopropyl-2-hydroxy	<0,020	µg/L		0,10	
Atrazine déséthyl	0,099	µg/L		0,10	
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<0,005	µg/L		0,10	
Atrazine déséthyl désisopropyl	<0,020	µg/L		0,10	
Hydroxyterbutylazone	<0,020	µg/L		0,10	
Propazine 2-hydroxy	<0,005	µg/L		0,10	
Simazine hydroxy	<0,005	µg/L		0,10	
Terbutylazone-déséthyl	<0,005	µg/L		0,10	
Terbutylazine déséthyl	<0,005	µg/L		0,10	
Terbutylazine déséthyl-2-hydroxy	<0,005	µg/L		0,10	
<b>PESTICIDES DIVERS</b>					
Total des pesticides analysés	0,127	µg/L		0,50	

#### Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00094708)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. A noter des traces de pesticides.

Signé à Blois le 25 novembre 2020

Pour le préfet  
Pour le directeur départemental  
de Loir et Cher  
l'ingénieur principal d'études sanitaires

# Les contrôles des assainissements non collectifs



Depuis quelques mois, l'entreprise Génie de l'eau a débuté pour Territoires Vendômois les contrôles périodiques des installations d'assainissement non collectif. Fort de cette actualité, voici une explication des règles en la matière.

La communauté d'agglomération Territoires vendômois (CATV) a pris la compétence assainissement non collectif le 1<sup>er</sup> juillet 2018. Le nombre d'installations d'assainissement non collectif sur le territoire de la CATV est estimé à 6 230 représentant plus de 25 % de sa population (soit près de 13 700 habitants).

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la CATV exerce les missions obligatoires qui sont de plusieurs types :

- ◆ Contrôles de conception et réalisation (pour les nouvelles installations et les réhabilitations) ;
- ◆ Contrôle de mutation lors d'une vente
- ◆ Contrôle périodique de bon fonctionnement

Ces contrôles ont pour objectif de vérifier l'absence d'impact sur l'environnement et de risque sanitaire. Ils sont à la charge des propriétaires. Le règlement du SPANC a été approuvé le 1<sup>er</sup> avril 2019 par le conseil communautaire. Il définit les périodicités des contrôles de bon fonctionnement (8 ans si installations conformes, 4 ans si non). Les tarifs en vigueur sont présentés ci-dessous.

<b>TARIF ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF applicable sur l'ensemble du Territoires vendômois</b>	Tarifs à compter du 06/10/2020 HT	Tarifs à compter du 06/10/2020 TTC
Contrôle de conception	104,50 €	114,95 €
Contrôle de réalisation	104,50 €	114,95 €
Contre-visite	52,25 €	57,48 €
Contrôle de diagnostic de conformité (ventes/mutation) immobilières)	130,90 €	143,99 €
Diagnostic de bon fonctionnement	119,19 €	131,11 €

Les prestations de contrôle sont réalisées soit par la CATV, soit par le conseil départemental par l'intermédiaire d'une convention, soit par un prestataire dans le cadre d'un marché. Celui en vigueur confie à l'entreprise Génie de l'eau la réalisation de prestations de contrôles, notamment les contrôles périodiques de bon fonctionnement.

La mise en œuvre de ce marché s'est faite dans un contexte sanitaire qui n'a pas pu permettre de réunion publique d'information. Les contrôles de bon fonctionnement ont ainsi débuté en octobre 2020 sur les communes de Crucheray et Rocé et se poursuivront au fil des mois sur l'ensemble du territoire (actuellement en cours : les communes de Périgny et Villemardy). Ils sont réalisés par la société Génie de l'eau et seront facturés par Territoires vendômois aux propriétaires au tarif de 131,11 € TTC.

Les propriétaires ne peuvent se soustraire à ce contrôle qui leur est imposé par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez adresser un message à :

[cycles\\_eau@territoiresvendomois.fr](mailto:cycles_eau@territoiresvendomois.fr)

Ou consulter le site national :

<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/>

# Le SIVOS de la Chauvinière

## **Rappel :**



*Le Syndicat à Vocation Sportive (désigné sous le nom de SIVOS de la Chauvinière) a été constitué par arrêté préfectoral du 7 juin 1988 entre les communes de SELOMMES, PERIGNY, TOURAILLES, VILLEMARDY et VILLEROMAIN. Ce syndicat a pour objet l'aménagement d'un terrain de sport et la construction de sanitaires – vestiaires – tribunes. Il est financé par la participation des communes adhérentes proportionnellement au nombre d'habitants.*

## **Les finances du SIVOS**

### ◆ **Exercice 2019**

Le compte administratif 2019 a été voté le 12 mars 2020

Les résultats de l'exercice 2019 ont fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement : Excédent ..... 1.835,93 €

Section d'investissement : Déficit ..... 774,73 €



### ◆ **Budget 2020**

Le budget de l'exercice a été voté le 12 mars 2020.

## **Section de fonctionnement**

DEPENSES		RECETTES	
Indemnités Receveur + Secrétaire	460,00 €	Intérêts des parts sociales	3,80 €
Prime d'assurance	1 900,00 €	Contribution des communes adhérentes aux frais de fonctionnement	4 468,00 €
Frais postaux et fournitures administratives	160,00 €		
Remboursement de frais de gestion à la commune de VILLEMARDY	275,00 €	Excédent reporté	1 061,20 €
Contrat de surveillance des légionelles	200,00 €		
Entretien de bâtiments	1 205,73 €		
Fêtes et cérémonies	50,00 €		
Remboursement intérêts emprunt	100,00 €		
Virement à la section d'investissement	1 182,27 €		
<b>Total</b>	<b>5 533,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>5 533,00 €</b>

## **Section d'investissement**

DEPENSES		RECETTES	
Remboursement capital emprunt	1 182,27 €	Excédents reportés	774,73 €
Déficit reporté	774,73 €	Virement de la section de fonctionnement	1 182,27 €
<b>Total</b>	<b>1 957,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 957,00 €</b>

Le remplacement de la porte du Club House suite à l'effraction de novembre 2019 a coûté 3091,20 € au SIVOS, cette somme est intégralement remboursée par l'assurance.



## La société de chasse de Villemardy



La saison 2019-2020 s'est déroulée dans la convivialité et la bonne humeur, tout en respectant la faune sauvage et son habitat naturel.

Mais elle a été entachée par la crise sanitaire, car la société de chasse n'a pu effectuer son traditionnel repas de chasse.

Le petit gibier, tel que la perdrix reste quasi inexistant sur notre territoire, quelques couples sont présents sur la commune. De ce fait la fédération départementale de la chasse n'a attribué aucun bracelet perdrix. Pour le faisan, leur population se maintient sur la commune, on a le plaisir d'observer une population de faisans sauvages autour du village. Pour les autres espèces, la population de lièvre est moyenne sur l'ensemble de la commune, mais elle a tendance à remonter. Afin de ne pas déstabiliser et amoindrir cette population, les chasseurs ont été modérés dans leur prélèvement par la fermeture de la chasse du lièvre qui fût avancée. Les lapins de garenne sont toujours aussi présents, plusieurs furetages furent effectués, afin de limiter leurs dégâts sur les parcelles agricoles. La société de chasse surveille activement cette population afin d'éviter qu'elle n'occasionne de dégâts sur les cultures. Nous avons le plaisir d'avoir sur la commune une population de chevreuils qui arpentent nos plaines et se réfugient dans le peu de surface boisée qui existe. De ce fait ceux-ci ne sont toujours pas évidents à approcher.

Quelques chiffres pour la saison 2019-2020 : la société de chasse compte 17 membres actifs – associés et 14 actionnaires soient 31 chasseurs.

**Sachez que la chasse est avant tout un instant de convivialité, de détente et de partage.** Les membres et les actionnaires de la société de chasse ont pour objectif de respecter la nature, sa faune et sa flore, ainsi que le gibier naturel, d'où l'interdiction de prélever les faisans autour du village.

Une fois la chasse terminée, les **chasseurs et non chasseurs** se retrouvent au cours de plusieurs manifestations, petit rappel de ce qui s'est fait sur 2020 :

*Le 07/03/2020 36 équipes se sont affrontées au traditionnel concours de Belote*



**Le 08/03/2020 Chasseurs et non chasseurs ont « battu » la plaine de la commune pour recenser les différentes espèces de gibier.**

**Mai 2020 : Repas de chasse prévu mais annulé**

L'assemblée générale du 26/09/2020 a reconduit le bureau suivant :

- Président : Mr Michel HUET
- Vice-Président : Mr Patrick JOUANNEAU
- Secrétaire : Mr Gérard DAVID
- Trésorier : Mme Valérie LEGUEREAU
- Membres : Mr Michel GATIEN, Mr Dany LEGUEREAU, Mr Daniel BOUBET, Mr David LOTTIAUX

**Après la chasse, place aux journées conviviales que la société de chasse organise. Celles-ci permettent de réunir les non chasseurs et les chasseurs.**

### **A VOS AGENDAS 2021 :**

- **Samedi 06 mars 2021 (13h30)** : Concours de belote par équipe – Salle des fêtes de VILLEMARDY
- **Dimanche 07 mars 2021 (7h45)** : Comptage – Place de la mairie de VILLEMARDY
- **Avril 2021** : indemnisation des propriétaires (date à définir)
- **Samedi 05 juin 2021 (12h)** : Repas de la société de chasse - Salle des fêtes de VILLEMARDY

**Ces manifestations sont sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire.**

Les membres du bureau et moi-même nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

En espérant vous rencontrer au cours de nos prochaines manifestations.

Le président,  
Mr Michel HUET



# centre de secours



## Les Pompiers de Selommès / Villemardy

### SELOMMES

2020 aura été une année spéciale : la covid 19, le confinement, ...

Malgré une interruption du secours à personnes durant le 1<sup>er</sup> confinement, nous avons réalisé **100 sorties** du 01 janvier au 31 Décembre 2020 sur les communes de Selommès, Villemardy, Périgny, Villeromain, Rhodon, Villetrun, Coulommiers-la-Tour, Faye, Conan et en renforts extérieurs :

22 Selommès	
8 Villemardy	Dont
4 Villeromain	63 secours à personnes
5 Périgny	2 destructions d'insectes
5 Rhodon	6 feux en renfort
10 Villetrun	5 accidents de la circulation VP
18 Coulommiers	6 renforts CSP
3 Conan	10 opérations diverses
3 Faye	8 feux sur secteur
22 interventions hors secteur	

Feux de récoltes et de végétation sur les communes de Maves, Crucheray , La Colombe, Orchaise, Villiersfaux et notamment à Souesmes pour un important feu de forêt.

#### Personnel :

Arrivée au 1<sup>er</sup> janvier du sapeur GUILLARD Antoine

Retour du sapeur BRETON Dylan au mois d'août après une courte mutation au CSP de TOURS NORD.

Ce qui donne au 01.11.2020 un effectif de 20 sapeurs-pompiers.

#### Premier secours civique

Pas de formation de PSC1 cette année.

Nouvelle formation prévue à Selommès en 2021. Coût de la formation : 60 euros.

Pour plus de renseignements, contactez : Patrice BIZIEUX (06 68 16 38 88) ou

Manon PETAY (06 78 56 20 26)

En espérant retrouver une vie normale en 2021.

Le Chef de Centre  
BIZIEUX Patrice

# La Gendarmerie



**Tous acteurs de la protection  
mais vous êtes les premiers acteurs  
de votre sécurité**

- N'ouvrez pas la porte à n'importe qui, surtout lors de démarchage.
- Fermez vos portes, fenêtres, portails, branchez votre système d'alarme, même pour une courte absence.
- Ne laissez pas apparent ou facilement décelables vos objets de valeur, clés de véhicule, moyens de paiements...
- N'hésitez pas à signaler les comportements que vous jugez suspects.
- Ne donnez pas vos informations bancaire par téléphone.
- N'inscrivez pas vos noms et adresses sur votre trousseau de clés.
- Référencez et photographiez vos objets de valeur.
- Équipez vos issues de systèmes de fermeture fiables.

Si vous êtes malgré tout victime d'un vol :

- ne touchez à rien
- Composez le 17
- Un inventaire sera fait à l'issue des constatations.



## **Internet en toute sécurité :**

### **Nos conseils pour votre sécurité**

#### **Protéger votre ordinateur**

- Installez un logiciel anti-virus, un logiciel anti-espion et un pare-feu régulièrement mis à jour.



#### **Sécurisez vos achats en ligne**



- Réalisez vos achats uniquement sur les sites de confiance dont l'adresse, au moment de la transaction, commence par «https».
- L'apparition d'icônes en bas du navigateur (cadenas et clés) est un gage de sécurité.

#### **Éviter les escroqueries**

- Méfiez-vous des gains trop faciles, des cadeaux, des bonnes affaires et des demandes d'argent faisant appel à votre compassion.
- Méfiez-vous des demandes urgentes d'informations personnelles, surtout lorsqu'elles contiennent des fautes d'orthographe.
- N'ouvrez pas les courriels si vous avez des doutes sur leur provenance.
- Ne cliquez pas sur les liens reçus par courriel surtout si on vous demande vos coordonnées bancaires.



## La Lyre Amicale de Selommès

Comme chaque année, nous devrions commencer notre article par : « quel plaisir pour nous de vous présenter les moments forts partagés par l'ensemble des musiciens de l'harmonie et des jeunes élèves de l'école de musique sur cette année 2020. » Mais comme vous le savez, il en fut tout autre pour cette année 2020 marquée par une crise sanitaire bouleversant toutes nos activités musicales.



L'année musicale commença en février avec un concert avec l'harmonie de Monthodon.

Puis comme beaucoup de choses, l'ensemble de nos activités se sont arrêtées à partir de mi-mars pour la période de confinement.



Nous avons tout de même pu réaliser le jour du 14 juillet un défilé pour les commémorations.

En septembre, nous avons pu nous retrouver et reprendre les répétitions de l'harmonie grâce au soutien de la mairie de Selommès qui nous a mis à disposition le foyer communal. Malheureusement celles-ci se sont vite arrêtées avec le 2<sup>ème</sup> confinement.

Du côté de notre Ecole de musique, tout va bien, notre effectif se maintient avec 37 élèves inscrits en septembre 2020. Nous tenons à remercier l'ensemble de nos professeurs qui ont su tout mettre en œuvre afin d'assurer les cours de formation musicale et d'instrument à distance au cours de cette année.

Merci également aux parents d'élèves qui répondent toujours présents.

Nous pensons sincèrement que cette année 2020 a permis de mettre encore plus en évidence le plaisir procuré par la pratique musicale au sein de notre association.

En attendant des jours meilleurs et le plaisir de vous retrouver toujours aussi nombreux, nous vous souhaitons une excellente année 2021 remplie de joie et de bonheur.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Musicalement

Elise Chevais  
Présidente

# Les travaux en 2020

Réfection des trottoirs rue de l'Abbaye





ainsi que rue de la Gibardière :





Installation de l'armoire numérique :



Compte tenu de la pandémie, le très haut débit ne sera pas opérationnel avant 2022 à Villemardy.

Installation d'une barrière sur le terrain communal :



Débernage rue de la Crochetterie :



Destruction d'un nid de freulons à Villamoy :



# La trésorerie vous informe....

Pour payer en espèces\* :  
vos impôts, amendes,  
avis de cantine,  
de crèche, d'hôpital ...

rendez-vous chez  
votre buraliste agréé  
affichant ce logo

\* en espèces dans la limite de 300€  
ou par carte bancaire



Retrouvez la liste des buralistes  
partenaires agréés auprès  
de votre centre des Finances publiques  
ou sur le site

[impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite](https://impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)



Retrouvez la DGFIP sur



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
Février 2020

Nouveau service  
« paiement de proximité »



Payez vos avis  
en espèces chez  
votre buraliste

DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES



## Les avantages du nouveau service

### Comment payer ?

- 1 Vérifiez que votre avis comporte :
  - un QR code
  - la mention payable auprès d'un buraliste dans les modalités de paiement



- 2 Rendez-vous chez votre buraliste avec votre facture, scannez et payez en toute sécurité



### Sécurité

- Votre paiement est sécurisé grâce au QR code
- Vous pouvez consulter votre historique de paiements
- Le buraliste peut vous imprimer un reçu nominatif, si vous le demandez

### Confidentialité

- Vous ne confiez pas votre facture au buraliste, vous la scannez et vous payez
- Le buraliste n'a accès à aucune information de nature personnelle

### Proximité

- Un réseau de milliers de buralistes identifiés par le logo Paiement de proximité, répartis sur tout le territoire
- Des horaires d'ouverture pratiques au quotidien
- Des professionnels agréés par l'administration, et formés pour vous accueillir



- Vous pouvez toujours payer
  - en ligne,
  - par Carte Bancaire dans votre centre des Finances publiques

Les moyens de paiement acceptés  
chez votre buraliste :

- Espèces jusqu'à 300€
- CB sans limite de plafond

## Territoires vendômois les structures Enfance Jeunesse



### Accueils Libres Jeunesse

Moyennant l'adhésion au Pass'activ Jeune (entre 6,50 € et 13 € suivant les ressources des familles), les jeunes peuvent fréquenter librement les 9 Accueils et Point Rencontres jeunes gérés par la communauté d'agglomération. Ils sont accueillis par des équipes d'animateurs qualifiés qui leur proposent des activités variées correspondant à leurs envies.

#### ● MDJ Savigny

4 route de Bessé, Savigny-sur-Braye

#### ● Centre Culturel

24 avenue G Clémenceau, Vendôme

#### ● Maison des Jeunes de Montoire (MJM)

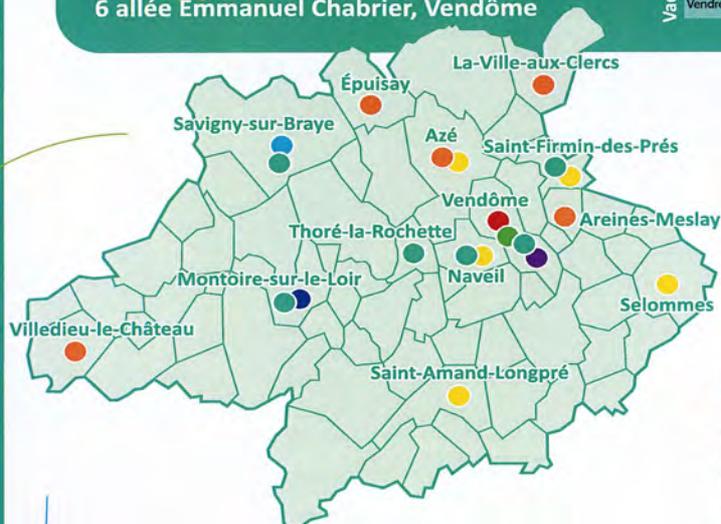
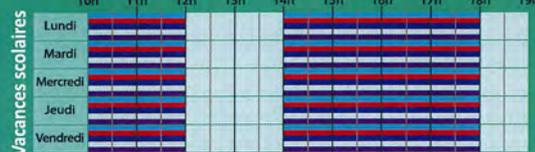
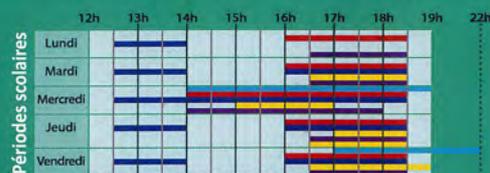
21 rue Marescot, Montoire-sur-le-Loir

#### ● Points Rencontre Jeunes

Naveil (mardi 16h30-18h30), Azé (mercredi 15h-17h),  
Saint-Firmin-des-Prés (jeudi 17h-18h30),  
Saint-Amand-Longpré (jeudi 16h30-18h30),  
Selommès (vendredi 16h30-19h)

#### ● L'Appart'

6 allée Emmanuel Chabrier, Vendôme



#### ● Le Transfo

140 faubourg Chartrain, Vendôme

- un PIJ (Point Information Jeunesse) qui accompagne les jeunes dans la recherche de jobs, départs à l'étranger et autres projets...

- un service de mise en relation Babysitting ;
- un Espace multimédia ouvert à tout public ;
- diverses ressources documentaires et multimédia ;
- une permanence de la MDA (Maison des Ados) ;
- des animations multimédia, de prévention...

#### Animation itinérante Territoires vendômois

Activités variées et sorties à la journée ou sur plusieurs jours les mercredis, samedis et pendant toutes les vacances scolaires. Un transport est proposé à tous les jeunes du territoire, à indiquer à l'inscription.

#### ● Les Accueils de loisirs Territoires vendômois

Les structures de loisirs accueillent les enfants de 3 à 13 ans sur les périodes de vacances scolaires.

Des équipes pédagogiques qualifiées encadrent les enfants et font en sorte que chacun s'épanouisse au sein de la structure, grandisse à son rythme, rencontre des copains et partage des expériences originales et enrichissantes.

Ouverture des inscriptions pour les vacances d'hiver et de printemps le lundi 4 janvier 2021.

Ouverture des inscriptions pour les vacances d'été le mardi 20 avril 2021.

#### ● ALSH associatifs

Vacances d'Hiver et de Printemps

ALSH Areines-Meslay  
mairie.areines@wanadoo.fr - 02 54 77 22 16

ALSH Azé  
ribambelle.cie@gmail.com - 06 63 67 72 39

ALSH Epuisay L'épuiette  
epuiette41@gmail.com - 02 54 72 18 58

ALSH La-Ville-aux-Clercs  
Renseignements Mairie de La-Ville-aux-Clercs - 02 54 80 62 35

ALSH Villedieu-le-Château  
alshvilledieulechateau@orange.fr - 06 89 12 79 17

Attention cette présentation des structures Enfance Jeunesse n'est valable qu'en l'absence de mesures sanitaires nationales venant restreindre l'offre de Territoires vendômois et de ses partenaires.

Pour pouvoir vous inscrire aux activités proposées par Territoires vendômois pour les enfants et les jeunes, créez votre compte en vous rendant sur <https://espacefamille.vendome.eu> (page également directement accessible dès l'accueil du site [www.territoiresvendomois.fr](http://www.territoiresvendomois.fr)) et laissez-vous guider.



Enfance  
Jeunesse



# Élaborer un schéma de cohérence territoriale (SCoT) c'est imaginer et préparer l'avenir du territoire

Depuis maintenant plus de deux ans d'étude, ce document stratégique prend forme. Avec le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), une des pièces du SCoT, les territoires du Grand Vendômois dessinent leur avenir pour les 20 prochaines années !

## 3 axes de travail pour un projet ambitieux et un territoire équilibré !

### 1. Développer des interactions avec les territoires voisins

*Prendre place au sein des dynamiques régionales pour mieux en tirer parti.*

L'intensification des échanges avec les territoires voisins et notamment les métropoles et agglomérations vise à encourager l'accueil d'équipements structurants de portée régionale.

Le territoire et notamment le pôle Vendômois a vocation à accueillir des équipements de formation supérieure, hospitalier, culturel. Les gares constituent des sites privilégiés de connexion et de renouvellement urbain du territoire.

### 2. Faire de la ruralité du territoire un levier de développement

*Valoriser le cadre de vie au bénéfice des habitants d'aujourd'hui et de demain.*

La richesse des terroirs et des paysages des Territoires du Grand Vendômois constitue un levier fort pour un développement durable respectueux de l'identité locale.

Le projet soutient une ruralité active et dynamique contributrice de richesses pour le territoire : productions agricoles, énergies durables, loisirs et tourisme, bio matériaux, etc.

### 3. Améliorer la qualité de vie offerte par le territoire

*Organiser la complémentarité entre les différents espaces du territoire.*

L'amélioration de l'accès aux services, aux logements et aux emplois nécessite leur organisation cohérente et équilibrée à l'échelle du territoire.

Dans le cadre du SCoT il s'agit de concevoir le réseau de ville, bourgs et villages qui en offre le meilleur maillage de proximité et garantisse une véritable égalité des chances de développement pour tous les territoires du Vendômois.

#### AUTONOMIE

Pour proposer à chaque habitant les logements nécessaires à son parcours de vie, emplois et services nécessaires à son épanouissement.

#### OUVERTURE

Pour créer de nouvelles opportunités de développement pour chaque partie du territoire.

4

points  
fondamentaux  
du PADD

#### RÉCIPROCITÉ

Pour un espace qui interagit avec les agglomérations régionales sans subir, et qui s'appuie sur un territoire aux espaces solidaires.

#### DÉVELOPPEMENT

Pour un territoire qui progresse dans un cadre qualitatif et de façon durable.



Depuis plusieurs mois, les élus travaillent désormais à décliner ce projet d'aménagement dans un document réglementaire appelé « document d'orientations et d'objectifs ». Ce dernier devra être décliné par les communautés de communes du territoire, au travers notamment de leur plan local d'urbanisme. Pour en savoir plus : <https://scottgv.wordpress.com>. En parallèle et complément du SCoT, une démarche de diagnostic et de plan d'actions vient de commencer autour des problématiques de mobilités sur l'ensemble du Vendômois.

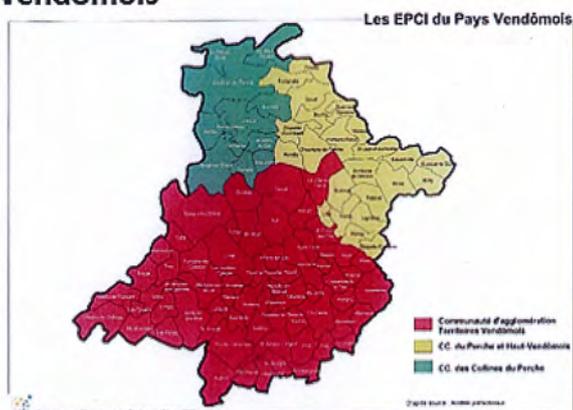
# Syndicat Mixte du Pays Vendômois

Présidente : Claire FOUCHER-MAUPETIT

## Le Pays Vendômois

### Composition :

- 100 communes du Vendômois
- Communauté d'agglomération Territoires Vendômois
- Communauté des Collines du Perche
- Communauté du Perche et Haut Vendômois
- Conseil Départemental



## De nouveaux élus au Pays Vendômois

Une nouvelle Présidente : Claire FOUCHER-MAUPETIT (Conseillère Départementale et maire de Selommes) prend la suite d'Isabelle MAINCION, Présidente durant 10 ans au Pays Vendômois, qui n'a pas souhaité se représenter.



Un nouveau bureau composé de 24 membres :

- 1 Présidente
- 7 Vice-Présidents
- 16 membres

## Les programmes et dispositifs du Pays Vendômois

- Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) : mai 2016 à mai 2022
- Programme Européen Leader : 2014 à 2022
- Contrat de Transition Ecologique (CTE) : 2019 à 2022
- Contrat Local de Santé (CLS) : 2019 à 2022
- Programme Alimentaire de Territoire (PAT) : 2020 à 2022
- Contrat d'Objectif Territorial (COT) : 2017 à 2020 – Nouveau COT en cours de signature
- Plateforme REV (Rénover en Vendômois) : 2020 à 2023

## Une équipe à votre disposition

Que vous soyez une collectivité, une association, une entreprise, un agriculteur, un privé : l'équipe du Pays Vendômois est à votre disposition pour répondre à vos questions ; pour vous aider à monter les dossiers de demande de subvention des programmes gérés par le Pays.

✉ [syndicatismixte@pays-vendomois.org](mailto:syndicatismixte@pays-vendomois.org) ☎ 02.54.89.12.20

✉ 7 avenue Gérard Yvon – 41100 VENDOME

# L'ADMR pour tous, toute la vie, partout

**Association locale ADMR  
du Haut Vendômois et Gâtine**  
MAISON DES SERVICES  
2, rue de la Gare  
41 160 FRETEVAL

• **Vie quotidienne** (accompagnement à domicile des personnes âgées ou handicapées)

Tél. 02 54 89 77 00

E-mail : [mns-moree@fede41.admr.org](mailto:mns-moree@fede41.admr.org)

• **SSIAD**

Tél. 02 54 89 77 01

E-mail : [ssiad-moree@fede41.admr.org](mailto:ssiad-moree@fede41.admr.org)

• **Association Haut Vendômois et Gâtine**

Tél. 02 54 89 77 05

E-mail : [asso-moree@fede41.admr.org](mailto:asso-moree@fede41.admr.org)



L'ADMR est une **association à but non lucratif** de services à la personne et **proche** de ses clients. Elle améliore la qualité de vie de tous, grâce à sa gamme complète de services.

L'ADMR recrute en permanence des aides à domicile et des aides soignants.

Envoi des candidatures à :  
[jepostule@fede41.admr.org](mailto:jepostule@fede41.admr.org)

## ENFANCE ET PARENTALITÉ

Des solutions de garde d'enfants à domicile, un soutien aux familles pour faire face aux aléas de la vie et une action socio-éducative (TISF)

Accompagnement à domicile pour personnes en situation de handicap

## ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

## SERVICES ET SOINS AUX SÉNIORS

Des services spécialisés pour les personnes âgées, en situation de handicap ou au retour d'une hospitalisation : aide à la toilette, courses, soins, transport accompagné...  
Equipe Mobile Alzheimer (EMA)

Entretien du logement, entretien du linge, petits travaux de bricolage et de jardinage

## ENTRETIEN DE LA MAISON

## DES BÉNÉVOLES AU CŒUR DE LA VIE LOCALE

L'originalité de l'ADMR repose sur un mode de coopération entre le client, le bénévole et le salarié.

En complément des équipes salariées, le bénévole effectue des visites de courtoisie, développe le lien social, rompt l'isolement des personnes âgées, handicapées et participe à la gestion de l'association locale ADMR.

Ancrés dans la vie locale, les bénévoles savent détecter les problèmes de société ou les besoins pouvant émerger autour d'eux : c'est l'intelligence sociale.

L'ADMR recherche des bénévoles pour rejoindre l'équipe locale.  
N'hésitez pas à nous contacter  
au 02 54 89 77 05 !



## Solutions de téléassistance n°1 en France



### **Activ'zen**

**pour être autonome  
mais jamais seul**

En cas de besoin, il suffit d'appuyer sur la touche du médaillon, du bracelet pour être secouru. Un service disponible 7j/7 et 24h/24 pour sécuriser le quotidien.

### **Activ'dialog**

**pour être en sécurité,  
la convivialité en plus !**

Un service de messagerie directement installé sur le transmetteur, pour recevoir des messages de son entourage. Et toujours la sécurité de la téléassistance !

### **Activ'mobil**

**pour profiter de sa liberté  
en toute sécurité**

Chute, malaise en dehors de chez soi ? Une touche d'alerte située sur le téléphone mobile fourni permet d'alerter la personne choisie ou les secours.

## Complétez nos offres avec des options sur-mesure

#### **Option Convivialité**

Des opérateurs vous écoutent et vous proposent un soutien psychologique.



#### **Option Sérénité**

Un détecteur automatique de chute en lien avec notre centrale d'écoute.

#### **Option Sécurité**

Un détecteur de fumée directement relié à notre centrale d'écoute.

#### **Option Confort +**

Des objets connectés dédiés au confort de votre vie à domicile.  
*Disponible sur Activ'dialog uniquement*

#### **Balisage lumineux**

Pour sécuriser vos déplacements nocturnes.



#### **Coffre à clé sécurisé**

Vos clés accessibles et en toute sécurité.

contactez votre conseiller local au **02 54 44 87 26**  
ou rendez-vous en agence  
**19, avenue de Vendôme, 41000 BLOIS**

[www.presencevertetouraine.fr](http://www.presencevertetouraine.fr)



**Dom@dom**  
téléassistance

**41**

**ma téléassistance de proximité**  
24h/24 et 7j/7

**JE CHOISIS LA MEILLEURE QUALITÉ DE SERVICE**

- Mon pack autonomie est installé à mon domicile sous 48h (ou 24h en urgence)
- Mon abonnement est « tout compris »
- Mon contrat est sans engagement et sans frais de dossier
- Je bénéficie d'un crédit d'impôt de 50%

**02 54 42 54 24**  
[www.domadom41.fr](http://www.domadom41.fr)

**Dom@Dom41**  
6, rue Louis Bodin  
41000 BLOIS

**Loir&Cher**  
LE DÉPARTEMENT

**FONDATION PARTAGE & VIE**  
Reconnue d'Utilité publique

Dom@dom 41 est un service délégué par le Conseil départemental de Loir et Cher à la Fondation Partage et Vie

photo : www.edipicture.com/ Daniel Högberg



**COMMENT NOUS SOUTENIR ?**

## FLASH-THON DON

POUR FAIRE **UN DON EN LIGNE** POUR LE TÉLÉTHON

- Avec votre smartphone
- Flashez le code ci-dessous
- Bravo, vous êtes sur la page de collecte pour faire votre don ! Merci



Si vous ne possédez pas de smartphone **RENDEZ-VOUS** sur la page de collecte

<https://soutenir.afm-telethon.fr/coordination-41>



## GRÂCE À DES SPÉCIALISTES, DES CONSEILS NEUTRES ET GRATUITS SUR LE LOGEMENT ET L'ÉNERGIE

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement - Espace Info Énergie de Loir-et-Cher (ADIL EIE 41) vous informe, vous conseille et vous guide **gratuitement** et de manière neutre sur toutes les questions juridiques, techniques, financières et fiscales liées au logement et à l'énergie

**L'association s'adresse à tous, (propriétaires, locataires, bailleurs, jeunes à la recherche d'un logement...)**



Pendant la période de confinement, toute l'équipe reste mobilisée et continue de vous répondre par téléphone ou par mail.

**02 54 42 10 00**

**adileie41@wanadoo.fr**

(indication du numéro de téléphone obligatoire)

**Quelle que soit votre situation, l'ADIL EIE 41 vous répond GRATUITEMENT sur le logement et l'énergie**



Sur le Loir-et-Cher, l'ADIL EIE 41 est le guichet d'information sur la rénovation énergétique et les aides de l'ANAH, antenne de prévention des expulsions, guichet unique des signalements de situation d'habitat indigne ou de non-décence et guichet des aides à l'adaptation ou à l'accessibilité de son logement.



Grâce au Conseil Départemental de Loir-et-Cher, l'ADIL EIE 41 est accessible aux sourds et malentendants avec le dispositif ACCEO



**PERMANENCE PRÈS DE CHEZ VOUS DES CONSEILLERS**

**SUR RENDEZ-VOUS 02 54 42 10 00**

Liste des permanences accessibles sur notre site : [www.adil41.org](http://www.adil41.org)



Cette opération est co-financée par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Région Centre-Val de Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional



Mission Locale  
DU VENDÔMOIS

## CONSTRUIRE ENSEMBLE L'AVENIR DES JEUNES

Vous avez entre 16 et 25 ans

Vous recherchez un emploi

Vous cherchez un métier, une formation

L'équipe de la Mission Locale vous accompagne dans vos démarches :

Je rencontre un professionnel qui m'écoute et me conseille

Je me prépare aux entretiens d'embauche (simulation d'entretien, CV, lettre de motivation)

Je bénéficie d'informations pour mes transports, me loger, ma santé, mon budget...

Vous êtes une entreprise, la Mission Locale vous propose :

une aide pour vos recrutements (définition du profil de poste, présentation de CV, ...)

une information sur les contrats et les mesures d'aide à l'embauche

Prenez un rendez-vous\* au : 0254771487

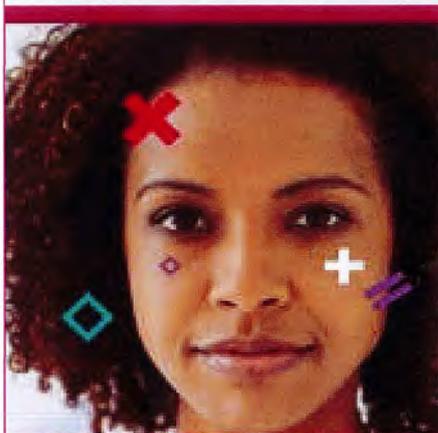
du lundi au vendredi : 9h à 12h30 - 13h30 à 17h30

71 faubourg Chartrain - 41100 VENDÔME

\*Sur Vendôme, St Amand Longpré, Fréteval, Montoire sur le Loir, Mondoubleau, Savigny sur Bray



Mission locale du vendômois



Point Information Conseil  
VAE  
Validation des Acquis de l'Expérience

Vous êtes **en activité professionnelle, demandeur d'emploi ou bénévole**, Vous pouvez faire reconnaître vos **expériences** professionnelles et obtenir un **diplôme !**

La VAE est un droit individuel à faire reconnaître officiellement les compétences acquises au cours de son expérience par un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification d'une branche professionnelle.

- Pas de limite d'âge
- Expérience de 1 an minimum

Pour qui ?

### Le Point Information Conseil (PIC)

Vous informe sur la VAE  
Vous aide à :  
Analyser la pertinence de la démarche au regard de votre projet professionnel et/ou personnel.

Identifier les diplômes, titres, certificats appropriés en fonction des principales activités que vous avez exercées.

Vous met en relation avec les organismes valideurs concernés.

Avant de vous engager...

### Le PIC vous propose :

- Une réunion d'information collective
- Un entretien conseil pour étudier votre situation particulière

Service gratuit

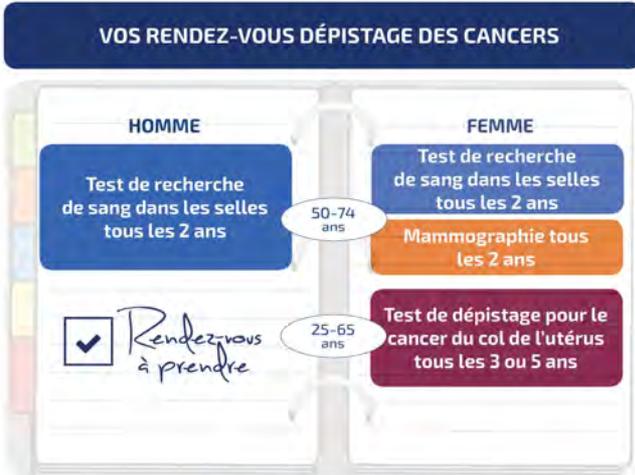
Pour en savoir +  
Contactez le **PIC du Vendômois**  
71 faubourg Chartrain  
41100 VENDÔME  
0254771487  
missionlocale@ml-vendomois.fr



**76 % DES FRANÇAIS DÉCLARENT QU'ILS FERONT PLUS ATTENTION  
À LEUR SANTÉ SUITE À LA CRISE DU COVID-19**

Participer aux dépistages des cancers est un moyen pour prendre soin de soi. Lorsqu'un cancer est diagnostiqué précocement les chances de guérison sont meilleures.

Les examens de dépistage peuvent être réalisés par les professionnels de santé habituels dans le respect des gestes barrières.



Parlez-en à votre médecin !  
Plus d'infos sur [www.e-cancer.fr](http://www.e-cancer.fr)

**PARTICIPATION AUX DÉPISTAGES  
DES CANCERS / 2018-2019**  
(Nbre de personnes dépistées / nbre de personnes invitées)

	CANTON MONTOIRE SUR LE LOIR
CANCER COLORECTAL	38%
CANCER DU SEIN	61%

**NOUS NE SOMMES  
PAS IMPUISSANTS  
FACE AUX CANCERS.**

CRCDC - Antenne 41  
Tour de Consultation - 3 Rue Robert Debré  
41260 La Chaussée Saint Victor  
Sein : 02.54.43.67.26 | Colon : 02.54.43.54.04  
Col de l'utérus : 02.47.47.98.94

## Vaccination contre la COVID 19

**VACCINATION DES PERSONNES PRIORITAIRES  
UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS :**

**Doctolib** PAR INTERNET SUR **DOCTOLIB.FR**

PAR LA PLATEFORME NATIONALE **0 800 009 110**  
MAIS ÉGALEMENT AU **0 800 41 10 10**,  
DE 9 H À 13 H ET DE 14 H À 18 H

fr.freepit.com | Flatfoot

## Quelques règles citoyennes....

### Élagage :

Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, par les propriétaires ou fermiers.

Un riverain de la voie publique a ainsi l'obligation légale d'élaguer les végétaux qui lui appartiennent en bordure de voie afin de permettre aux réseaux aériens de fonctionner sans gêne. Au cas où l'élagage des arbres ne serait pas effectué, les frais de remise en état des réseaux (téléphoniques, électriques, etc....) seront à la charge des propriétaires des arbres.

Il en est de même pour le ramassage des feuilles à l'automne.

### Bruits de voisinage :

Vu l'arrêté préfectoral n° 41-2017-07-12-006 du 12 Juillet 2017 relatif aux bruits de voisinage :

- les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que :

\* **les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h**

\* **les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h**

\* **les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**



- certains habitants se plaignent des nuisances causées par les aboiements de chiens. Les propriétaires et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre, de jour comme de nuit, des mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit (notamment les colliers anti-aboiements) de manière répétée et intempestive, sans pour autant porter atteinte à la santé des animaux.

### Feux :

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est **interdit** ! (article 84 du « Règlement sanitaire Départemental »). Au delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que les risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes comme certains hydrocarbures notamment.

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent telles que le compostage domestique, le broyage et le paillage ou le dépôt à la déchetterie la plus proche (penser à vous munir de votre carte d'accès remise par la mairie).

## Un Villemardoinois à Roland-Garros

Tom Tondereau, 14 ans, a officié comme ramasseur de balles sur le terrain d'un des plus grands tournois de tennis du monde : Roland-Garros.

Il faut dire que Tom est un fan de ce sport depuis son plus jeune âge ; licencié à l'U.S Vendôme depuis quelques années, il a atteint un très bon niveau pour son âge puisqu'il est classé 15/2, mais c'est insuffisant pour avoir une chance de jouer dans un grand tournoi....

C'est pourquoi une idée originale a peu à peu germé dans la tête de Tom : pourquoi ne pas aller côtoyer les plus grands joueurs de tennis de la planète en tant que ramasseur de balles ?

Mais le chemin est long et compliqué car, pour le tournoi 2020, il n'y a pas moins de 4000 prétendants pour 249 places....

Il fallu passer par deux phases de sélection, l'une départementale d'une demi-journée à Blois l'autre nationale à Reims durant une semaine. A cause de la pandémie, cette deuxième sélection fut décalée d'avril à août où la candidature de Tom fut retenue.

Mais il fallait encore avoir l'accord du collège pour s'absenter durant 3 semaines, fin septembre début octobre ; Tom et ses parents ont su être convainquants auprès du principal puisque celui-ci a donné son accord à une condition cependant : rattraper les cours dès son retour, ce que Tom promit bien sûr.

Durant les trois semaines du tournoi de Roland-Garros (en comptant la semaine des qualifications) Tom s'est retrouvé dans l'anonymat total des courts annexes. « J'ai été désigné sur des matchs où il n'y avait aucun spectateur, ça fait un peu bizarre. Car j'étais venu plusieurs fois pendant le tournoi et il y avait toujours un nombre impressionnant de spectateurs quel que soit l'endroit. »

Un moment fort s'est dessiné pour Tom le dimanche 5 octobre puisqu'il officiait comme ramasseur de balles sur le central Philippe-Chatrier. La première rencontre voyait l'américain Sebastian Korda contre Rafael Nadal, mais il a également pu admirer Simona Halep, Caroline Garcia et la rencontre extraordinaire en cinq sets entre Dominic Thiem et Hugo Gaston.



*Tom Tondereau sur le central avec Rafaël Nadal en 8ème de finale.*

Les journées sont néanmoins fatigantes : « Pendant le tournoi, nous sommes en permanence évalués par des observateurs sur le bord du terrain, les meilleurs se retrouvent sur les gros matchs. Quand on est sur le terrain, c'est pour une journée entière avec 3 équipes de 6 ramasseurs et des roulements d'une ½ heure ».

Comme le dit Tom, « ces 3 semaines ont changé ma vie, je logeais à Levallois Perret chez des amis qui travaillaient toute la journée. J'ai été obligé de me débrouiller tout seul pour me lever, prendre le bus ou faire ma lessive. Désormais je me sens plus autonome ».

Un autre événement marquant pour Tom : avoir assisté dans la tribune présidentielle à la demi-finale entre Djokovic et Tsitsipas. « Pour tous ceux dont c'était le dernier jour comme moi à Roland-Garros, l'organisation avait décidé de nous faire ce beau cadeau. On était dans des conditions parfaites ». Tom est rentré à Villemardy avec d'autres cadeaux. « On nous a offert une couette, une serviette, un pot de balles, un livre et on nous a laissé nos trois tenues complètes : chaussures, chaussettes, veste, short, sweat, polo, casquette, bracelet ; quand je jouerai je mettrai cette tenue ! ».

Comme une bonne nouvelle ne vient jamais seule, Tom s'est retrouvé sélectionné parmi les 50 meilleurs ramasseurs de balles de Roland-Garros. À ce titre, il était invité à pratiquer en tant que ramasseur de balles au Tournoi International du Rolex Paris Masters à Bercy. Après une concertation rapide avec ses parents et le collègue, il a pu s'engager dans cette nouvelle expérience incroyable.

Cette fois, il est resté jusqu'en finale le 8 novembre qui voyait se rencontrer l'allemand Alexander Zverev contre le russe Daniil Medvedev. Tom n'en revient toujours pas !



*Les ramasseurs de balles à Bercy*



Que peut-on lui souhaiter de plus maintenant : de postuler à nouveau comme candidat et d'être retenu au prochain tournoi de Roland-Garros ou, pourquoi pas, de participer un jour comme joueur à ce fabuleux tournoi ?

En tout cas, félicitations à Tom Tondereau qui saura partager et faire bénéficier les plus jeunes de cette belle expérience.

## Nos joies et nos peines

### **Cette année, nous avons accueilli avec joie :**

Céleste SAUSSET HAMONOU dont les parents sont domiciliés 23 rue de l'Abbaye, née le 1er avril 2020 à Vendôme.

Ava LABBÉ dont les parents sont domiciliés 20 rue des Peziers, née le 20 août 2020 à Blois.

Evana BRULARD GAILLARD dont les parents sont domiciliés 3 rue de l'Abbaye, née le 23 septembre 2020 à La Chaussée-Saint-Victor.

Alma GUILLARD dont les parents sont domiciliés 7 rue Bouton Meloteau à Villamoy, née le 29 septembre 2020 à La Chaussée-Saint-Victor.

Maya GERMAIN dont les parents sont domiciliés 6 rue du Grand Puits à Villamoy, née le 16 novembre 2020 à Vendôme.



### **Nous n'avons pas célébré de mariage.**

### **Nous avons partagé la douleur de la famille et des amis de :**

Mme Madeleine MORIO décédée le 11 Juillet 2020 à l'âge de 88 ans.

M. Pierre RANDUINEAU décédé le 03 septembre 2020 à l'âge de 67 ans.



### **Et nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux villemardinois venus s'installer dans notre village :**

Mme CHAUMONTEL Cyriel domiciliée 15 rue des Peziers.

M. CREICHE domicilié 3 rue Bouton Meloteau à Villamoy.

M et Mme GERMAIN et leurs enfants domiciliés 6 rue du Grand Puits à Villamoy.

M NOYAU Jean-Luc et Mme MALLANGEAU Madeleine domiciliés 11 rue du Grand Puits à Villamoy



## Calendrier des manifestations 2021



*En raison du contexte sanitaire actuel, nos associations et la mairie ne sont pas en mesure d'établir un calendrier des activités annuelles.*

*Nous ne manquerons de vous tenir informés au cours de l'année si la situation permet d'organiser à nouveau des rassemblements festifs....*



# Calendrier 2021

# VILLEMARDY

Les jours fériés en rouge décalent la collecte au lendemain

Déc. 2020	Janv. 2021	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Janv 2022
M 1	V 1	L 1	L 1	J 1	S 1	M 1	J 1	D 1	M 1	V 1	L 1	M 1	S 1
M 2	S 2	M 2	M 2	V 2	D 2	M 2	V 2	L 2	J 2	B	S 2	M 2	J 2
J 3	D 3	M 3	M 3	S 3	L 3	J 3	A	S 3	M 3	V 3	D 3	M 3	V 3
V 4	L 4	J 4	J 4	V 4	D 4	M 4	V 4	D 4	M 4	S 4	L 4	J 4	S 4
S 5	M 5	V 5	V 5	L 5	M 5	S 5	S 5	L 5	J 5	B	D 5	M 5	D 5
D 6	M 6	S 6	S 6	M 6	J 6	A	D 6	M 6	V 6	L 6	M 6	S 6	L 6
L 7	J 7	D 7	D 7	M 7	V 7	L 7	M 7	S 7	M 7	J 7	A	D 7	M 7
M 8	V 8	L 8	L 8	J 8	S 8	M 8	J 8	B	D 8	M 8	V 8	L 8	M 8
M 9	S 9	M 9	M 9	V 9	D 9	M 9	V 9	B	L 9	J 9	A	S 9	J 9
J 10	D 10	M 10	M 10	S 10	L 10	J 10	B	S 10	M 10	V 10	D 10	M 10	L 10
V 11	L 11	J 11	A	J 11	A	M 11	V 11	D 11	M 11	S 11	L 11	J 11	S 11
S 12	M 12	V 12	V 12	L 12	M 12	B	S 12	L 12	J 12	A	D 12	M 12	M 12
D 13	M 13	S 13	S 13	M 13	J 13	A	D 13	M 13	V 13	L 13	M 13	S 13	J 13
L 14	J 14	D 14	D 14	M 14	V 14	L 14	14	S 14	M 14	J 14	B	D 14	M 14
M 15	V 15	L 15	L 15	J 15	S 15	M 15	J 15	B	M 15	V 15	L 15	M 15	S 15
M 16	S 16	M 16	M 16	V 16	D 16	M 16	V 16	L 16	J 16	B	M 16	V 16	D 16
J 17	D 17	M 17	M 17	S 17	L 17	J 17	A	S 17	M 17	V 17	D 17	M 17	L 17
V 18	L 18	J 18	J 18	V 18	D 18	M 18	V 18	D 18	M 18	S 18	L 18	J 18	M 18
S 19	M 19	V 19	V 19	L 19	M 19	S 19	S 19	L 19	J 19	B	D 19	M 19	M 19
D 20	M 20	S 20	S 20	M 20	J 20	A	D 20	M 20	V 20	L 20	M 20	S 20	J 20
L 21	J 21	D 21	D 21	M 21	V 21	L 21	M 21	S 21	M 21	J 21	A	D 21	V 21
M 22	V 22	L 22	L 22	J 22	S 22	M 22	J 22	B	D 22	M 22	V 22	M 22	S 22
M 23	S 23	M 23	M 23	V 23	D 23	M 23	V 23	L 23	J 23	A	S 23	M 23	D 23
J 24	D 24	M 24	M 24	S 24	L 24	J 24	B	S 24	M 24	V 24	D 24	M 24	L 24
V 25	L 25	J 25	A	J 25	A	M 25	V 25	D 25	M 25	S 25	L 25	J 25	M 25
S 26	M 26	V 26	V 26	L 26	M 26	S 26	L 26	J 26	D 26	M 26	V 26	D 26	M 26
D 27	M 27	S 27	S 27	M 27	J 27	A	D 27	M 27	V 27	A	L 27	M 27	J 27
L 28	J 28	D 28	D 28	M 28	V 28	L 28	M 28	S 28	M 28	J 28	B	D 28	V 28
M 29	V 29	L 29	L 29	J 29	B	S 29	M 29	J 29	M 29	V 29	L 29	M 29	S 29
M 30	S 30	M 30	M 30	V 30	D 30	B	M 30	V 30	M 30	S 30	M 30	J 30	D 30
J 31	D 31	M 31	M 31	S 31	L 31	J 31	S 31	M 31	M 31	V 31	D 31	V 31	L 31

Sites fermés les jours fériés.

## Déchetteries & Plateforme déchets verts

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Danzé	14h - 17h	14h - 17h			14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
Morée	9h - 12h		9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 14h - 17h30
Selommes	9h - 12h		14h - 17h		14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
St Amand Longpré	14h - 17h	14h - 17h		9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h
St Ouen*	14h - 17h		9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 14h - 17h30
Naveil*		14h - 17h		14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 14h - 17h30
*Les déchets verts ne sont pas collectés dans les déchetteries de Naveil et St Ouen						
Vendôme & Plateforme déchets verts	9h - 12h 14h - 17h/18h	9h - 12h 14h - 17h30/19h	9h - 12h 14h - 17h30/19h			

Horaires : Hiver : du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars / Été : du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre  
Les professionnels sont priés de se présenter au gardien avant tout dépôt.



Tous les mardis



Les mardis en

Semaine A



Les bacs doivent être sortis LA VEILLE AU SOIR du jour de la collecte, et rentrés une fois collectés

